

> Les fermes isolées sur le plateau

A la périphérie du parc éolien et de la zone d'implantation potentielle du projet contenu dans l'emprise de celui-ci, il existe un certain nombre de hameaux qui sont généralement de petits groupes d'habitations ou des fermes isolées dans la plaine. Installés sur le plateau au même niveau altimétrique que le site éolien de Cormainville, ils sont souvent en relation directe avec les éoliennes en raison de leur proximité.

Les perceptions visuelles sont similaires avec des vues sur les éoliennes à l'arrière-plan de la silhouette du hameau et/ou des vues depuis les hameaux eux-mêmes. On a illustré ici les principaux lieux de vie de la frange proche.

Les fermes de Chavenay et La Motte (~ 1,6 et 0,9 km des premières éoliennes) :

Elles sont situées sur la commune de Bazoches-en-Dunois, sur la route entre Gaubert et Bazoches.



Photographie 30. Vue depuis Chavenay avec la silhouette de La Motte

La ferme de Chauvieux (~ 0,8 km des premières éoliennes) :

Elle est située sur la commune de Guillonville, sur la route entre Gaubert et Orgères-en-Beauce.



Photographie 31. Vue depuis Chauvieux

La ferme de Cornières (~ 0,6 km des premières éoliennes) :

Elle est située sur la commune de Guillonville, sur la route entre Gaubert et Orgères-en-Beauce.



Photographie 32. Vue sur Cornières

La ferme de Villevé (~ 1,8 km des premières éoliennes) :

Elle est située sur la commune d'Orgères-en-Beauce, sur la route entre Gaubert et Orgères-en-Beauce.



Photographie 33. Vue sur Villevé

Le hameau de la Frileuse (~ 1,8 km des premières éoliennes) :

Il est situé sur la commune d'Orgères-en-Beauce, sur la route entre Orgères et Cornières.



Photographie 34. Vue sur la Frileuse

Les fermes de Mongé et Villepéroux (~ 1,4 et 1 km des premières éoliennes) :

Elles sont respectivement situées sur les communes d'Orgères-en-Beauce et de Courbehaye, au sud de la RD927.



Photographie 35. Vue sur les fermes de Mongé et Villepéroux

> Les villages situés sur le bras nord de la Conie

En s'éloignant du site éolien vers le nord, le paysage reste largement ouvert avec ici des villages qui sont positionnés près de la vallée de la Conie. De forme plus ou moins linéaires, ils s'égrènent systématiquement sur le rebord nord du coteau sans descendre dans le fond du vallon. Cela leur confère une position légèrement dominante sur la vallée et par la même occasion sur le panorama des alentours.

L'organisation de ce positionnement génère un schéma visuel différent de celui qui est habituellement perçu depuis le plateau. La composition paysagère vient s'enrichir de la ripisylve qui s'intercale entre les lieux de vie et les éoliennes existantes situées en arrière-plan.

Le village de Courbehaye :

Le hameau de Courbehaye (~ 3,2 km des premières éoliennes) :

Courbehaye est installé dans un vallon sec perpendiculaire à la Conie et dirigé vers le site éolien de Cormainville avec les premières éoliennes à un peu plus de 3 km de distance. L'urbanisation suit la rue principale (rue de la Mairie) qui épouse la topographie encaissée. Ainsi depuis les vues en arrière-plan (RD357 en provenance de Baignolet) le village apparaît noyé dans la végétation et disparaît entièrement. Le reste du panorama est quant à lui largement occupé par les éoliennes qui occupent l'arrière scène et se trouvent en balcon sur la vallée toute proche.

Les vues éventuelles sur le parc surviennent dans le centre village quand la rue de la Mairie dessine une perspective en ligne droite sur les éoliennes et la zone d'implantation potentielle. Cependant il faut souligner le rôle du bâti et de la végétation qui filtrent le regard et évitent ici une trop grande prégnance des éoliennes.



Photographie 36. Arrivée sur Courbehaye depuis Baignolet



Photographie 37. Une perspective filtrée sur la ZIP depuis la rue de la mairie à Courbehaye

Le hameau d'Ormoy (~ 1,7 km des premières éoliennes) :

Contrairement au chef-lieu, Ormoy s'étire parallèlement à la vallée le long de la RD357.7. Installé relativement bas en altitude, les habitations sont également camouflées dans l'abondante végétation qui habille le coteau.

La proximité d'Ormoy (les premières éoliennes sont à 1,7 km) avec le site éolien de Cormainville génère une perception visuelle des éoliennes actuellement en exploitation sur le plateau.

La vue la plus sensible concerne l'arrivée depuis Fontenay-sur-Conie avec une perspective sur la périphérie où sont construits plusieurs hangars agricoles. Les éoliennes émergent au-dessus de la cime des arbres, ces derniers étant suffisamment abondants pour que le modelé de la vallée en soit atténué. On relève que l'alignement situé sur la gauche du panorama (flèche) structure l'implantation en déterminant une ligne directrice forte.



Photographie 38. Arrivée sur Courbehaye depuis Baignolet

Le village de Fontenay-sur-Conie (~ 3,5 km des premières éoliennes) :

Ce petit village est installé sur le coteau ouest de la rivière et s'étire préférentiellement du nord au sud le long de la RD29 et par la même occasion prend place au droit d'un nouvel axe d'orientation de la rivière.

Le cœur urbain est préservé des vues sur le parc grâce aux masques formés par le bâti proche. Ce sont les entrées/sorties qui permettent des percées visuelles en direction du site éolien. Depuis l'entrée est, à hauteur du cimetière, se crée une perspective sur la silhouette villageoise avec les éoliennes en arrière-plan entremêlées parmi l'abondante végétation. Le panorama le plus ample concerne la sortie ouest sur la route de Baignolet avec les grandes étendues agricoles, la végétation de la Conie et le parc en arrière-plan. La zone d'implantation potentielle s'inscrit dans ce même champ visuel en sortie du village.



Photographie 39. Percée visuelle depuis l'entrée est dans Fontenay-sur-Conie



Photographie 40. Vue sur les éoliennes actuelles à la sortie de Fontenay vers Baignolet

> Les villages situés sur le bras sud de la Conie

Le second bras de la Conie passe au sud de l'aire rapprochée à environ 5 à 6 km du projet. Les villages de Péronville et de Villeneuve-sur-Conie sont installés sur le coteau sud de la vallée. Ici les mises en perspectives entre le plateau et les silhouettes villageoises sont sensiblement moins marquées par la présence du parc éolien en raison de l'éloignement.

Le village de Péronville (~ 5,2 km des premières éoliennes) :

Péronville est un village installé entre la voie de chemin de fer au sud et la Conie au nord. Le cœur de vie principal est situé sur la rive sud de la rivière et seule une ferme est située en continuité sur la rive opposée. Avec la distance et la localisation de ce lieu de vie, les perceptions sur La zone d'implantation potentielle sont plus limitées.

Le point d'attention concerne l'entrée sud dans Péronville, laissant percevoir les éoliennes existantes à l'arrière-plan de la silhouette villageoise

A la sortie du village, face à la ferme de l'abbaye, la présence végétale et un relèvement du relief limitent sensiblement la portée du regard sur le plateau et masquent en partie les éoliennes actuellement en exploitation. Avec l'effet du microrelief, il n'y a donc pas la même ampleur visuelle sur le paysage.



Photographie 41. Perception de Péronville sur la ZIP depuis son accès sud



Photographie 42. La sortie de Péronville à hauteur de la ferme de l'abbaye

Le village de Villeneuve-sur-Conie (~ 6,7 km des premières éoliennes) :

Le village de Villeneuve-sur-Conie s'est développé au sud de la vallée, autour de son église et le long de sa rue principale bordant la ripisylve de la rivière.

Avec la distance d'implantation, de plus de 6 km, ce sont d'abord les éléments de composition situés sur les avant-plans qui prennent l'ascendant visuel sur le paysage des alentours.

On relèvera ainsi une sensibilité qui tient à la perception conjointe du parc de Cormainville et de La zone d'implantation potentielle associée avec la silhouette urbaine depuis l'entrée sud dans le village.



Photographie 43. L'entrée sud dans Villeneuve-sur-Conie depuis son accès sud

> Les autres villages plus éloignés

Les villages évoqués ci-après se situent dans la plaine de Beauce avec de grandes perspectives sur les paysages des alentours. Les centres-bourgs sont entourés de grandes parcelles agricoles et sont donc rapidement en contact avec l'espace urbain. D'une manière générale, le relief du plateau ne présente ici que peu de variations (hormis l'inflexion de la Conie) si bien que le site éolien de Cormainville est fréquemment mis en relation avec le dessin des silhouettes villageoises sur l'horizon et depuis les entrées/sorties.

Le village de Bagnolet (~ 3,9 km des premières éoliennes) :

Ce sont les entrées nord depuis Auffains et Sancheville qui sont concernées par des vues en arrière-plan avec le parc en position latérale par rapport au village. Les sorties offrent également des perspectives vers La zone d'implantation potentielle et la Conie présente sur la ligne d'horizon.



Photographie 44. Large perception depuis la sortie de Bagnolet vers Fontenay-sur-Conie

Le village de Loigny-la-Bataille (~ 5,9 km des premières éoliennes) :

Depuis le plateau est et à la sortie de Loigny-la-Bataille, le panorama agricole intègre fréquemment des vues conjointes avec le parc éolien.



Photographie 45. La silhouette de Loigny-le-Bataille et le parc éolien en arrière-plan

Les villages de Terminiers et Patay (~ 7,3 et 7,8 km des premières éoliennes) :

Ces deux communes sont significativement éloignées du site éolien de Cormainville **ce qui réduit l'influence des perceptions visuelles** en direction de la zone **d'implantation potentielle**. Le front des éoliennes occupe alors **l'horizon plus lointain et intègre le domaine du grand paysage**. Les perceptions de proximité ressenties par les riverains sont dès transférées vers les parcs proches de Patay et des Trois Muids.



Photographie 46. La sortie de Patay et son parc éolien au premier plan

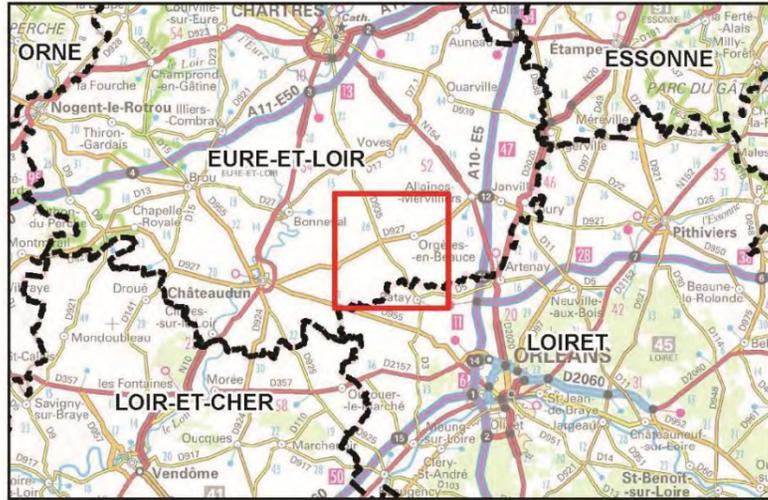


Photographie 47. La sortie de Terminiers, le parc des Trois Muids et le site de Cormainville sur l'horizon

 Cf. Carte 6 Evaluation de la sensibilité des villages de l'aire d'étude rapprochée p33

Ferme Eolienne du Bois Elie (28)

Volet paysager
du Dossier d'Autorisation Environnementale
**Evaluation de la sensibilité des villages
de l'aire d'étude rapprochée**

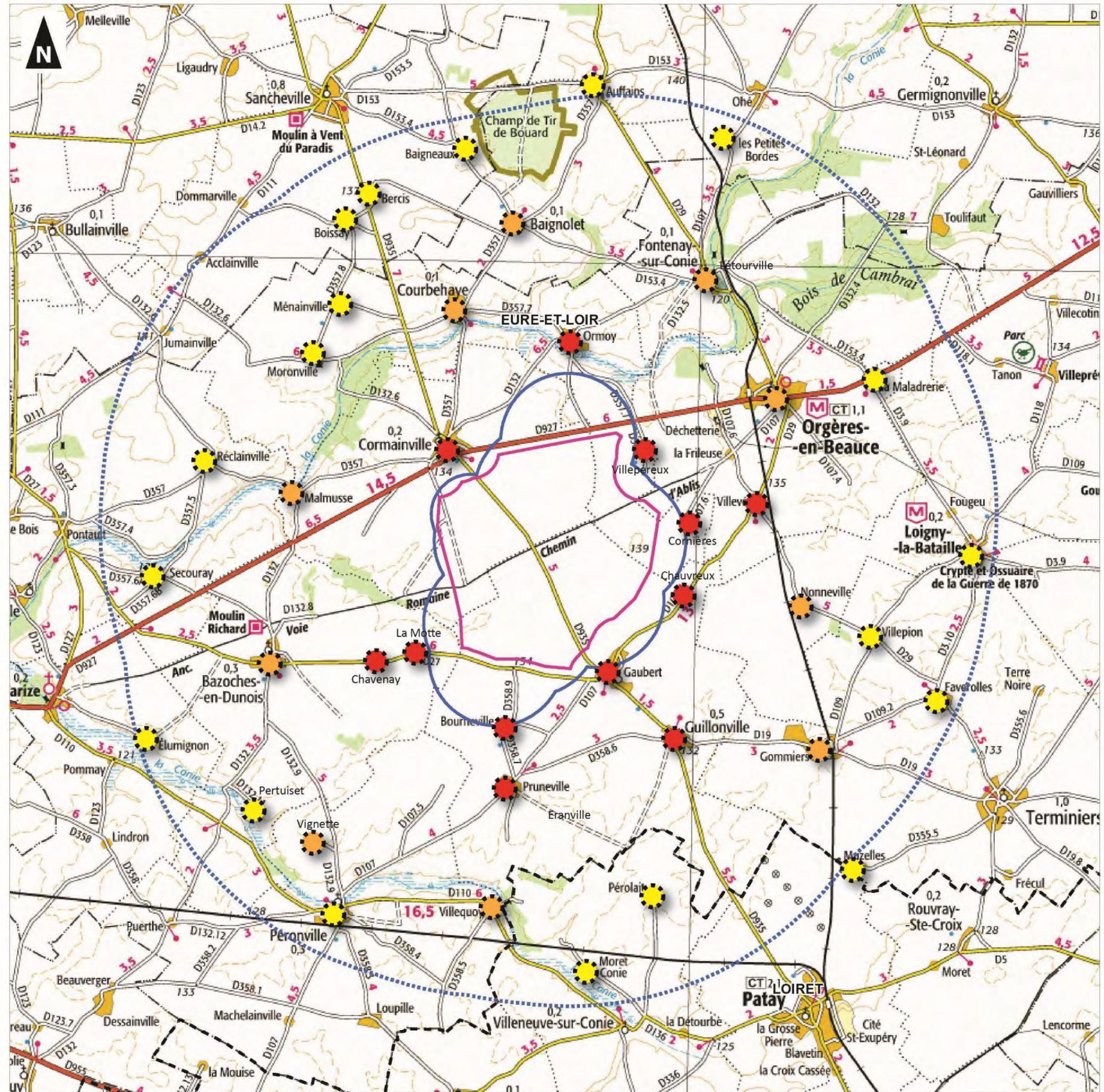


-  Zone d'implantation potentielle (ZIP)
-  Aire d'étude immédiate
-  Aire d'étude rapprochée (6 km)
-  Limite départementale

-  Bourg/hameau de faible sensibilité (au delà de 4 km)
-  Bourg/hameau de moyenne sensibilité (jusqu'à 4 km)
-  Bourg/hameau de forte sensibilité (jusqu'à 2 km)



1:70 000
(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)



2.1.3.3. LA SENSIBILITÉ DES AXES DE COMMUNICATION AU DÉVELOPPEMENT ÉOLIEN

■ ÉLÉMENTS GÉNÉRAUX SUR LA PERCEPTION VISUEL DU SITE PAR RAPPORT AUX ROUTES

Les autoroutes, les routes nationales ou départementales, les voies ferrées ou fluviales, les chemins de randonnées, sont autant de possibilités de découverte des paysages. Selon leur situation, ils offrent cependant plus ou moins de vue vers le projet éolien. Le relief et les filtres visuels tels que les boisements jouent en effet un rôle majeur dans la perception du site depuis les voies de communication.

Une même voie traverse parfois différentes séquences paysagères. Elle alterne alors les séquences fermées, intimes, et les séquences spectaculaires, ouvertes sur un horizon vaste. Des effets de seuil sont généralement créés entre ces types de voies. Le site, après avoir été masqué, apparaît soudainement. **C'est aussi le cas pour chaque transition brutale entre deux éléments constitutifs du paysage, par exemple en sortie de bourg, de bois, ou au niveau du franchissement des lignes de crêtes.**

Il faut également noter que plus le déplacement est rapide, plus l'emprise visuelle diminue.

La sensibilité des axes de communication au développement de l'éolien dépend fortement de leur position dans le paysage :

- les routes de plateau ondulé (1) offrent de nombreuses vues vers le site, souvent filtrées par des boisements ou masquées par le relief. Les vues peuvent donc être ouvertes (1a), fermées (1b) ou filtrées (1c),
- les routes de fond de vallées (2) sont encadrées par le relief et la végétation, et n'offrent donc aucune vue vers le site,
- les routes de crête (3), implantées en points hauts, offrent des vues panoramiques vers le site éolien,
- les routes de massifs forestiers (4) sont encadrées par la végétation et n'offrent aucune vue sur le projet éolien.

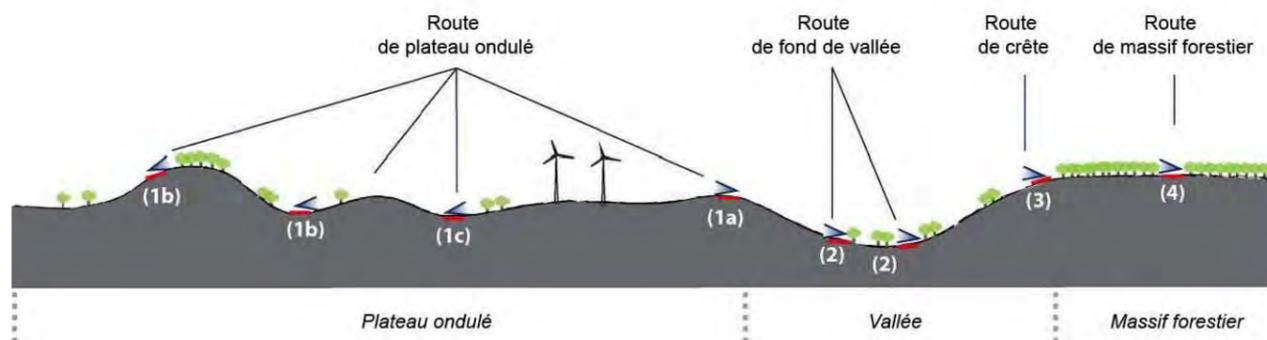


Figure 12. Effet des éoliennes sur les axes de communication en fonction de leur position

■ ANALYSE DES INTERACTIONS DE LA ZONE D'IMPLANTATION POTENTIELLE AVEC LES AXES ROUTIERS

Les routes sont des éléments d'approche et de découverte des paysages, des territoires et de leur évolution. Ce sont des lieux de passage, de transition d'où les usagers peuvent appréhender un paysage et en découvrir les caractéristiques. Ce sont des observatoires du paysage.

Les paysages de la Beauce sont visibles depuis les routes principales qui parcourent le territoire et offrent des vues lointaines où les éléments verticaux font office de points de repères.

Les paysages perçus depuis les routes sont largement ouverts et les belvédères absents. Les chaussées traversent les différentes séquences paysagères : elles voient se succéder un enchaînement de longues séquences spectaculaires ouvertes sur un horizon très vaste. Elles présentent plus rarement des séquences fermées, notamment à l'occasion de la traversée d'une vallée.

On peut distinguer les grands axes utilisés pour un transit régional voire national et les axes de desserte locale.

> Les grands axes de circulation

Le territoire d'étude est traversé par plusieurs axes de transit qui suivent des orientations différentes :

- L'autoroute A10 suit un axe nord-sud. Il traverse la partie est du territoire de manière rectiligne ;
- La RN154 et la RN20 qu'elle prolonge sont également situées à l'est du territoire pour relier Orléans à Chartres. Elles sont, sur une partie du tracé, globalement parallèles à l'A10 ;
- RD955 relie Châteaudun à Orléans selon un axe ouest/sud-est ;
- RD927 connecte Châteaudun à la RN154 et à l'autoroute A10 selon un axe ouest/nord-est.

En dehors de l'A10, ces voies se caractérisent par de grandes vues ouvertes sur les paysages environnants. Les vues sur la zone d'implantation potentielle sont donc plus ou moins fortes en raison de la distance ou de la présence de barrières visuelles (implantation en remblais ou en déblais, variations du relief, boisements...) :

- L'autoroute A10 est un axe de communication majeur dans la région. La plupart du temps il est bordé d'un cordon végétal et passe en déblais un peu sous le niveau du terrain naturel. Ce n'est qu'à hauteur d'Artenay que le site du parc de Cormainville peut être vu. Mais à 15 km de distance cela ne constitue aucun enjeu particulier.
- La RN154 est également un axe routier important passant à l'est et au nord-est du projet. Sur son tracé, le paysage de la Beauce se découvre largement et peut laisser filer les vues jusqu'au projet, notamment vers Ymonville. Mais la RN154 ne s'approche jamais à moins de 14 km du parc de Cormainville ce qui atténue voire annule les perceptions éloignées.
- La RD955 est implantée au sud de la zone d'implantation potentielle. Elle traverse elle aussi le plateau beauceron avec de grandes fenêtres visuelles sur les paysages de la plaine cultivée. A une distance de 9 km du projet et plus, le site de Cormainville apparaît très lointain sur la ligne d'horizon.
- La RD927 offre une grande ouverture visuelle tout au long de son tracé. Elle est directement concernée par le projet car elle passe au niveau de la limite nord de la zone d'implantation potentielle. Cet axe, situé au pied du parc actuel est donc fortement concerné par la présence des éoliennes. Avec un tracé rectiligne, les jeux de perception et de perspectives sont significatifs de Varize à Orgères-en-Beauce et même au-delà.

Au regard de cette analyse depuis les plus grands axes de circulation du territoire, c'est la RD927 qui est la plus confrontée au site du projet et dans une moindre mesure la RD955.



Photographie 48. Vue lointaine depuis la RD955 à hauteur de Saint-Cloud-en-Dunois



Photographie 49. Vue depuis la RD927 entre Varize et Cormainville



Photographie 50. Vue depuis la RD935 avant Cormainville



Photographie 51. Vue depuis la RD110 entre Péronville et Villeneuve-sur-Conie

> Les voies de desserte locale

Ces axes empruntés au quotidien par les usagers sont multiples sur le territoire et suivent des directions très diverses. Dans l'aire rapprochée, sont identifiées préférentiellement les routes suivantes :

- La RD935 qui est implantée suivant une orientation nord-ouest/sud-est relie Sancheville à Patay. Elle chemine majoritairement sur le plateau et traverse le bras nord de la Conie à Courbehaye. Son tracé est **toujours dirigé vers le parc de Cormainville qu'elle traverse de part en part et qu'elle conserve toujours dans son champ de vision.**
- La RD107 est orientée sud-ouest/nord-est et relie Péronville à Orgères-en-Beauce. Elle chemine sur le plateau et passe au sud du parc de Cormainville offrant une vue sans interruption sur la zone **d'implantation potentielle** et les éoliennes en exploitation.
- La RD27 est installée sur le plateau entre Bazoches-en-Dunois et Guillonville. **A l'instar des deux** chaussées précédentes, elle offre des perspectives directes sur le parc.

Aux alentours de la **zone d'implantation potentielle**, les dessertes locales qui traversent ou encadrent le site sont toutes installées sur le plateau ouvert. Les vues offrent systématiquement un panorama où les éoliennes tiennent une place prépondérante dans le paysage local.

Les autres dessertes locales qui relient les fermes isolées et les hameaux sont également concernées par la présence des éoliennes.

Les RD357.7 et RD110 suivent respectivement les bras nord et sud de la Conie. Leur tracé emprunte le haut du coteau et **non pas le fond de la vallée, d'ailleurs trop étroite pour accueillir ces voies. Par ailleurs le panorama qu'elles présentent inclue systématiquement dans la perspective la ripisylve de la rivière. Ainsi le paysage des Conies est-il déjà très largement concerné par la présence des éoliennes dans le champ de vision.**

La perception de la **zone d'implantation potentielle** depuis les axes de circulation locaux sont très similaires entre eux. Ces chaussées, largement empruntées par les riverains, intègrent une présence éolienne forte depuis de nombreuses années.



Cf. Carte 7 Enjeux paysagers p36

Ferme Eolienne du Bois Elie (28)

Volet paysager
du Dossier d'Autorisation Environnementale

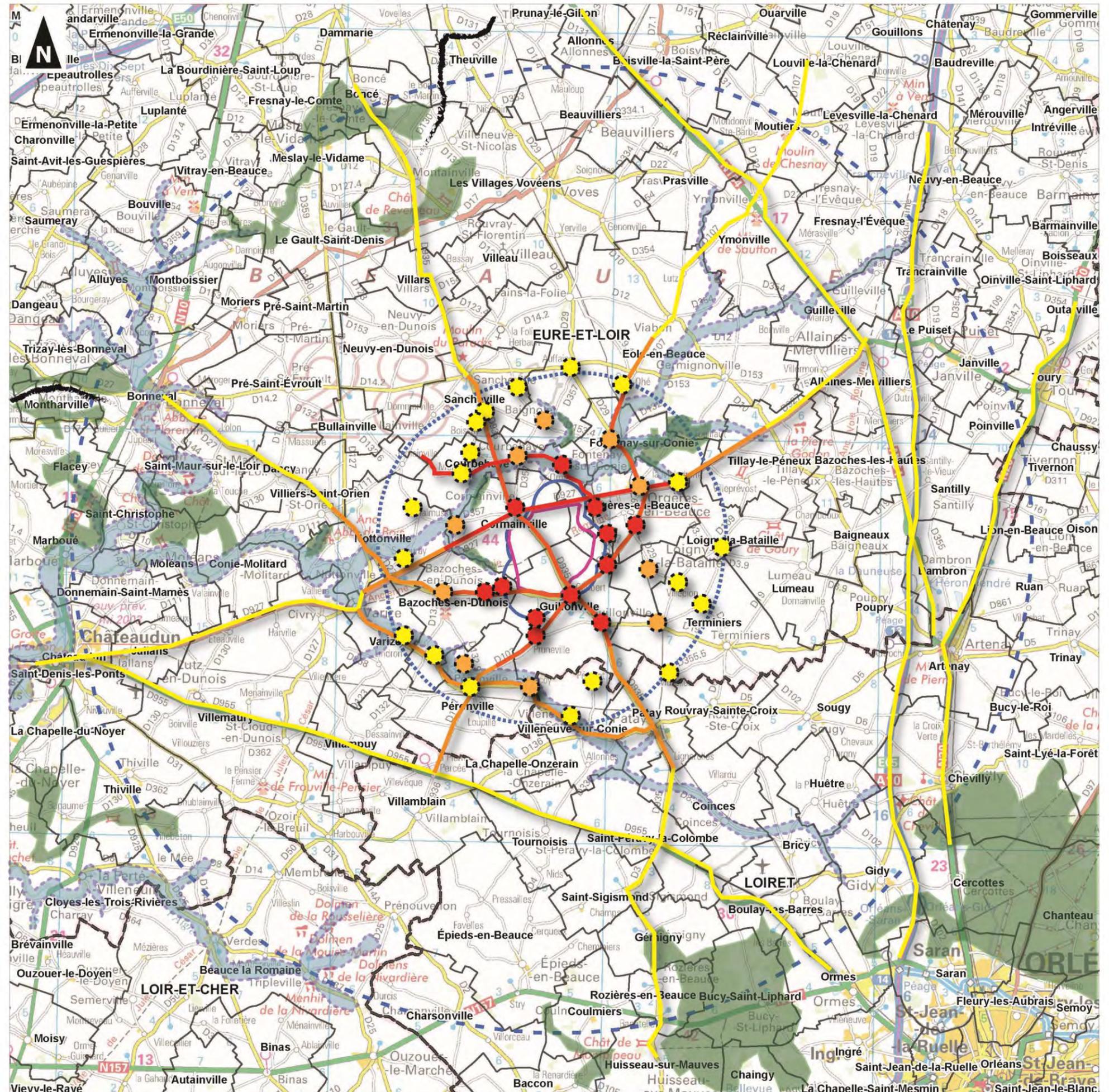
Enjeux paysagers

-  Zone d'implantation potentielle (ZIP)
-  Aire d'étude immédiate
-  Aire d'étude rapprochée (6 km)
-  Aire d'étude éloignée (20 km)
-  Limite communale
-  Limite départementale
-  Micro relief
-  Principales vallées
-  Présence d'horizons boisés
-  Bourg/hameau de faible sensibilité (au delà de 4 km)
-  Bourg/hameau de moyenne sensibilité (jusqu'à 4 km)
-  Bourg/hameau de forte sensibilité (jusqu'à 2 km)
-  Route de faible sensibilité
-  Route de moyenne sensibilité
-  Route de forte sensibilité



1:180 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)



2.2. LE PATRIMOINE ET LE TOURISME

2.2.1. PATRIMOINE ARCHITECTURAL

2.2.1.1. LES MONUMENTS HISTORIQUES

Longtemps soumis aux dispositions de la Loi du 31 décembre 1913, le classement et l'inscription sont désormais régis par le titre II du livre VI du Code du Patrimoine et par le décret N°2007-487 du 30 mars 2007.

Lorsqu'un projet se situe dans le périmètre de protection de 500 mètres d'un Monument Historique classé, une demande d'autorisation est nécessaire auprès de la Préfecture, via le Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine, avec avis conforme de l'Architecte des Bâtiments de France. Lorsqu'il s'agit d'un édifice inscrit, l'Administration doit en être informée.

Seuls les monuments faisant l'objet d'une protection particulière au titre des Monuments Historiques (M.H.) par arrêtés et décrets de classement (C.M.H.) et inscription (I.M.H.) ont été ici recensés. Les édifices répertoriés par ces services dans le domaine de l'inventaire, mais sans protection, ne sont donc pas indiqués.

Les informations proviennent de la base de données Mérimée, gérée par le **Ministère de la Culture, dont l'objet est le recensement du patrimoine monumental français dans toute sa diversité : architecture religieuse, domestique, agricole, scolaire, militaire et industrielle.** La base est mise à jour périodiquement.

L'état des lieux présenté ici relève de sa consultation en date de septembre 2017. Les distances sont appréciées **entre l'édifice protégé et le périmètre le plus proche** du secteur potentiel.

Dans l'aire d'étude immédiate :

Aucun édifice au titre des Monuments Historiques n'est inventorié. La zone d'implantation potentielle n'est donc pas localisée dans le périmètre de protection de 500 mètres d'un Monument Historique.

Dans l'aire d'étude rapprochée (6 km) :

Six édifices protégés sont inventoriés dans ce périmètre. **Les plus proches sont l'ancienne grange dimière et l'église de Cormainville tous les deux situés dans le centre village de Cormainville à 1,5 et 1,6 km.**

COMMUNE	Dpt	MONUMENT	PROTECTION	DISTANCE	LOCALISATION
CORMAINVILLE	28	Ancienne grange dimière	I	1,5 km	Dans le centre-village près de l'église
CORMAINVILLE	28	Eglise Saint-Pierre	I	1,6 km	Dans le centre-village
BAIGNOLET	28	Eglise Saint-Sébastien	I	3,4 km	Dans le centre-village
BAZOUCHES-EN-DUNOIS	28	Moulin à vent Richard, dit aussi de Saint-Thomas	I	3,5 km	En plaine au nord de Bazoches
TERMIERS	28	Château de Villepion	I	4 km	En plaine
LOIGNY-LA-BATAILLE	28	Eglise Saint-Lucain	I & C	5,6 km	Sur la périphérie ouest du village

Tableau 3. Les Monuments Historiques dans l'aire d'étude rapprochée de 6 km autour du projet

(Source : base Mérimée)

Dans l'aire d'étude éloignée (20 km) :

Au-delà du périmètre de 6 kilomètres 42 édifices protégés au titre des Monuments Historiques sont recensés.

COMMUNE	Dpt	MONUMENT	PROTECTION	DISTANCE	LOCALISATION
GERMIGNONVILLE	28	Château de Cambray	I	6,4 km	A la périphérie nord-est du Bois de Cambrai. Rebord de vallon humide
VARIZE	28	Eglise Saint-Pierre et Saint-Paul	C	7,3 km	En périphérie du village, sur le coteau boisée de la vallée de la Conie
SANCHEVILLE	28	Moulin à vent dit du Paradis	I	7,1 km	En plaine, à la périphérie sud-ouest du village
NOTTONVILLE	28	Château de la Brosse	I	7,5 km	En plaine dans un parc boisé
TILLAY-LE-PENEUX	28	Château de Villeprévost	I	7,5 km	En plaine, dans un parc boisé
PATAY	45	Eglise Saint-André	I	7,5 km	En centre-ville
FAINS-LA-FOLIE	28	Eglise de la Folie-Herbault	C	8,1 km	Dans le hameau de la Folie-Herbault
LOIGNY-LA-BATAILLE	28	Château de Goury	I & C	8,2 km	En plaine ouverte
NOTTONVILLE	28	Ancienne abbaye du Bois	C	8,7 km	En plaine, à l'est du hameau le Bois
COINCES	45	Moulin à vent de Lignerolles	C	9,4 km	En plaine ouverte à l'ouest de Lignerolles
TILLAY-LE-PENEUX	28	Dolmen	C	10,8 km	En plaine au milieu d'un champ
TILLAY-LE-PENEUX	28	Tumulus mégalithique de Menainville	I	10,8 km	En plaine près du Bois de Menainville
VILLEAU.	28	Eglise Saint-Jean	C	11,2 km	En plaine dans le centre-village
TOURNOISIS	45	Motte médiévale de Nids	I	12,4 km	En plaine ouverte au sud de Nids
VOVES	28	Ancien camp d'internement de Voves	I	13,5 km	Au sud de Voves derrière une zone d'activités
LUTZ-EN-DUNOIS	28	Dolmen sous tumulus	I	13,5 km	En plaine, au nord d'Etauville
ALLAINES-MERVILLIERS	28	Ancienne église	C	14 km	En plaine, dans le hameau de Mervilliers
PRASVILLE	28	Motte castrale	I	14,7 km	En plaine, en périphérie d'une carrière

COMMUNE	Dpt	MONUMENT	PROTECTION	DISTANCE	LOCALISATION
ROUVRAY-SAINT-FLORENTIN	28	Château de Reverseaux	C	14,8 km	En plaine, à la périphérie sud-est du bois adjacent
OZOIR-LE-BREUIL	28	Moulin à vent de Frouville-Pensier	I	15,2 km	En plaine
LUTZ-EN-DUNOIS	28	Eglise Saint-Pierre	C	15,6 km	En plaine, en périphérie sud du village
YMONVILLE	28	Moulin à vent	C	15,7 km	En plaine, en périphérie sud du village
EPIEDS EN BEAUCE	45	Dolmen dit de Coulmiers	C	15,8 km	En plaine ouverte
SANT-MAUR-SUR-LE-LOIR	28	Restes de l'ancien château de Mémillon	I & C	15,9 km	Sur les coteaux boisés du Loir
MOLEANS	28	Château de Moléans	I & C	16,5 km	Sur les coteaux boisés de la Conie
ARTENAY	45	Moulin à vent des Muets	I	16,7 km	En périphérie de la ville le long de la RD2020
ARTENAY	45	Ancienne prison	I	17 km	En centre-ville
BEAUVILLIERS	28	Eglise Saint-Martin	C	17,2 km	En plaine, dans le centre village
CHEVILLY	45	Château	I & C	17,8 km	En plaine ouverte dans un parc boisé
BONNEVAL	28	Ancienne abbaye Saint-Florentin	C	17,9 km	En centre-ville au bord du Loir
BONNEVAL	28	Maison dite maison du Dauphin	I	17,9 km	En centre-ville
BONNEVAL	28	Maison dite Hôtel de la Lanterne	I	17,9 km	En centre-ville
BONNEVAL	28	Eglise Notre Dame	C	18 km	En centre-ville
BONNEVAL	28	Ancienne justice de paix	C	18,2 km	En centre-ville au bord du Loir
BONNEVAL	28	Portes de ville	I	18,3 km	En centre-ville au bord du Loir
BONNEVAL	28	Vestiges de fortifications	I	18,3 km	En centre-ville au bord du Loir
LE PUISET	28	Eglise Saint-Etienne et Sainte-Madeleine	C	18,3 km	En plaine, au centre village
RUAN	45	Dolmen de la Pierre Luteau	I	18,9 km	En plaine ouverte
LE MEE	28	Château de Villebeton	I	19 km	En plaine à la périphérie d'un bois

COMMUNE	Dpt	MONUMENT	PROTECTION	DISTANCE	LOCALISATION
JANVILLE	28	Eglise Saint-Etienne	C	19,1 km	Au centre-ville
FRESNAY-L'EVEQUE	28	Ferme de la Recette	I	19,2 km	En plaine, au centre village
MOUTIERS	28	Moulin à vent de Chesnay	C	19,2 km	En plaine, au sud de Moutiers
MESLAY-LE-VIDAM	28	Eglise Saint-Etienne	C	20 km	En centre-village près du château
MARBOUE	28	Château des Coudreaux	I	20,2 km	Coteau boisé d'un affluent du Loir

Tableau 4. Les Monuments Historiques recensés dans l'aire d'étude éloignée de 20 km

(Source : base Mérimée)

On compte 50 Monuments Historiques présents dans l'aire éloignée. Dans l'aire rapprochée : 5 édifices Inscrits et 1 édifice Inscrit/Classé. Dans l'aire d'étude éloignée : 20 édifices Inscrits, 18 édifices Classés et 4 édifices Inscrit/Classé.

Les édifices protégés se répartissent dans des catégories variées :

- Des édifices religieux (**églises**) et des moulins dont la sensibilité tient à leur localisation. Situés dans les cœurs de villages pour les premiers et en périphérie pour les seconds, leur situation vis-à-vis de la plaine fait ressortir distinctement leur silhouette caractéristique ;
- Deux anciennes abbayes (abbaye du Bois, abbaye Saint-Florentin) ;
- Des châteaux, souvent associés à un parc boisé mais **cela n'est** pas systématique ;
- Des édifices anciens de plus faible gabarit ou sans élévation particulière (dolmens, tumulus, mottes médiévales/castrales) ;
- Ou encore des édifices divers : une ancienne grange dimière, l'ancien camp d'internement à Voves, une ancienne prison, d'anciennes constructions patrimoniales dans Bonneval, une ferme.



Grange dimière de Cormainville



Eglise de Cormainville



Eglise de Baignolet



Château de Villepion



Eglise de Loigny-la-Bataille



Moulin de Bazoches-en-Dunois

Photographie 52. Les Monuments Historiques les plus proches situés dans l'aire d'étude rapprochée

2.2.1.2. LES SITES INSCRITS ET CLASSÉS

Longtemps soumis aux dispositions de la Loi du 02 mai 1930, le classement et l'inscription sont désormais régis par les titres IV et V du livre III du Code de l'Environnement.

Les quatre sites Inscrits et Classés de l'aire d'étude éloignée sont localisés à son extrémité ouest entre Bonneval et Châteaudun. Les données présentées ici sont tirées des fiches techniques disponibles pour chacun d'eux (Source : DIREN Centre, 2000).

Le site de Saint-Christophe (Classé par décret du 26/04/1989) sur les communes de Donnemain-Saint-Mamès, Marboue, Moléans et Saint-Christophe occupe une superficie de près de 891,08 ha et se trouve à plus de 15 km du site éolien. Il s'agit d'un ensemble formé du coteau nord de Saint-Christophe, du double méandre de la vallée du Loir, de la large ripisylve de la vallée de la Conie et son coteau abrupte, de l'interfluve de Moléans avec son plateau occupé par le bois de Moléans séparant les deux vallées. Les paysages sont à dominante naturelle et agricole avec également des éléments d'architecture intéressants.

Le site est traversé par le sentier du GR 35 lui conférant un certain enjeu touristique.

La protection est motivée par la valeur paysagère intimiste des vallées en rupture avec le plateau agricole cultivé.

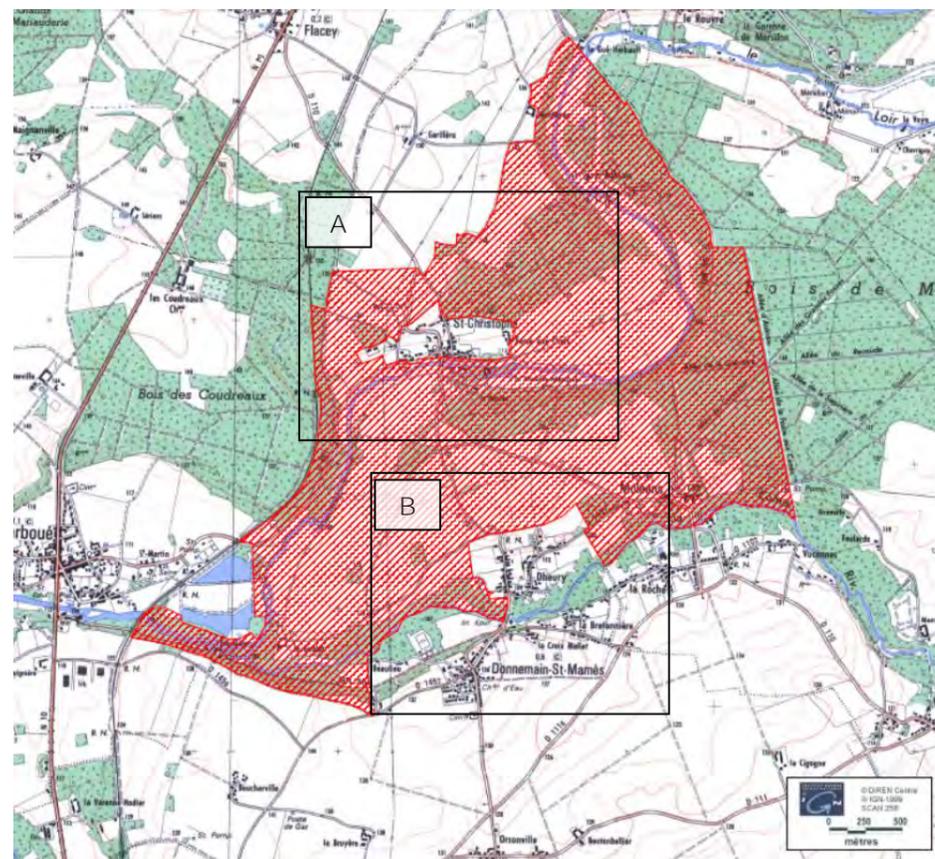


Figure 13. Le Site Classé de Saint-Christophe

Le site Classé de Saint Christophe abrite également deux sites Inscrits.

Le site du Village de Saint-Christophe et ses abords (28 ha - Inscrit par arrêté du 10/06/1989) est à plus de 18 km du site éolien. Il se veut représentatif des villages de bords de l'eau avec un agencement linéaire et parallèle des constructions le long de la rivière. L'unité urbaine du lieu vient de la succession en continue des constructions.

Le site du hameau de Dheury (13 ha – Inscrit par arrêté du 29/07/1988) est à plus de 17 km du site éolien. C'est un autre exemple de l'implantation ancestrale en connexion avec la rivière. Autour d'une rue principale avec habitations et jardins attenants, on trouve un bâti diversifié mettant en œuvre une tradition architecturale liée aux matériaux de construction locaux (toiture en tuile plate ou roseaux – murs en bauge).

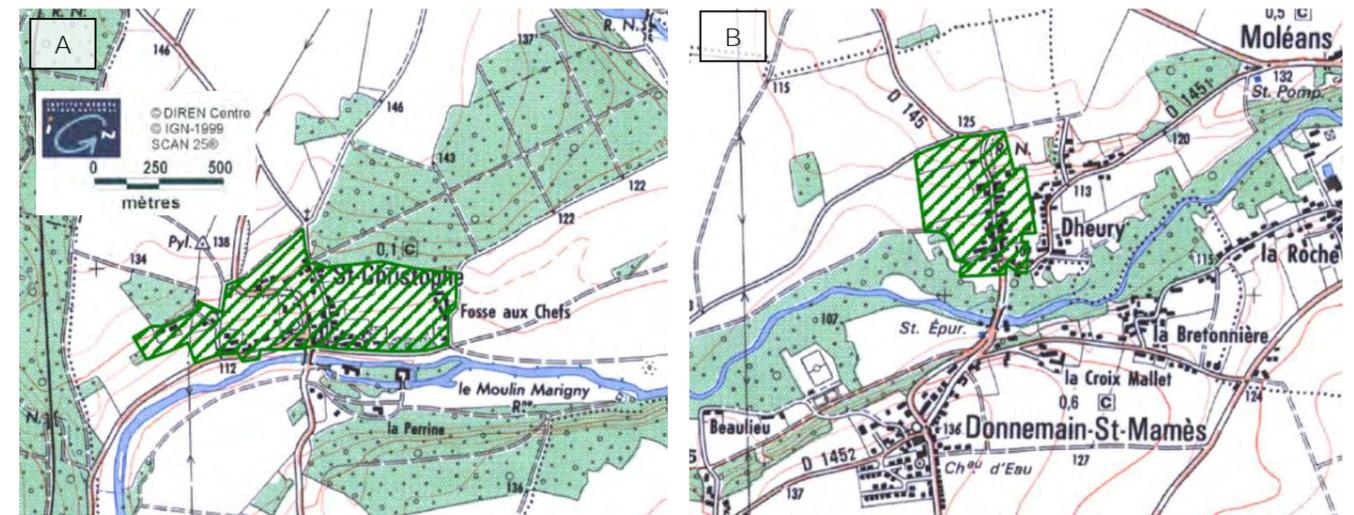
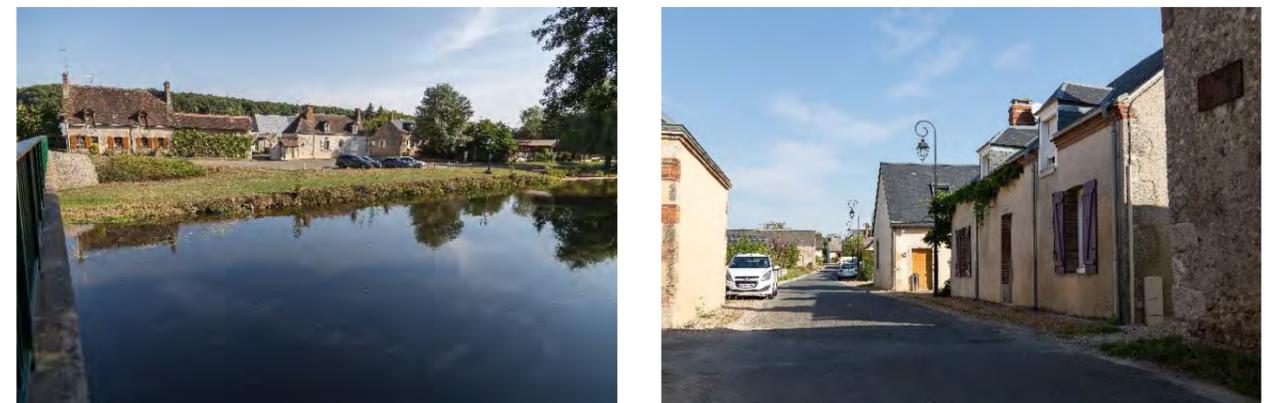


Figure 14. Les Sites Inscrits du village de Saint-Christophe (A) et du Hameau de Dheury (B)



Photographie 53. Illustrations des sites Inscrits et Classés autour de Saint-Christophe (à gauche : village de Saint-Christophe - à droite : hameau de Dheury)

Le site de la boucle du Loir (182 ha - Inscrit par arrêté du 05/11/1976) sur la commune de Saint-Maur-sur-Le-Loir est à plus de 14 km du site éolien. C'est un espace formée par un méandre du Loir. Son plateau est en grandes cultures tandis qu'on trouve dans le fond de vallée une succession de bois, de marécages et de prairies humides où viennent s'insérer les villages. On y trouve une occupation humaine ancienne avec les quatre dolmens du Baignon ; ainsi que l'ensemble fortifié de Mémillon avec les ruines de deux anciens château et le château actuel. C'est un bourg discret caché par les boisements du talus avec une architecture traditionnelle en pisé et couverte de chaume.

Comme pour le site de Saint-Christophe, il est traversé par le sentier du GR 35.

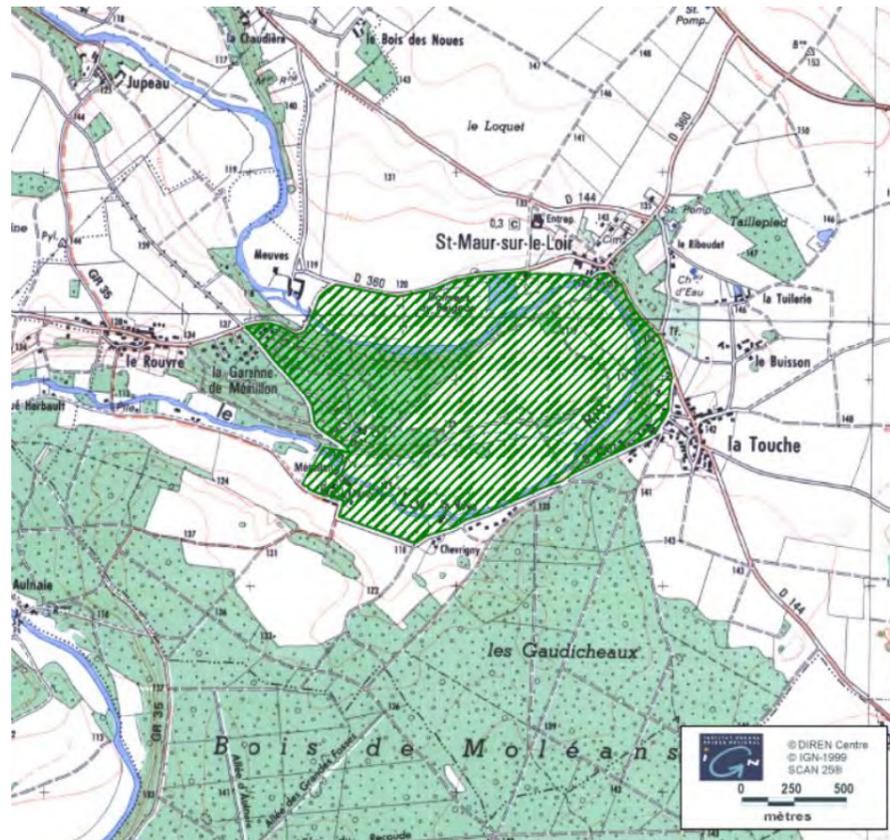


Figure 15. Le Site Inscrit de la boucle du Loir



Photographie 54. Le site Inscrit de la boucle du Loir

2.2.1.3. LES PROTECTIONS UNESCO

Le patrimoine mondial, ou patrimoine de l'humanité, désigne un ensemble de biens qui présentent une valeur universelle exceptionnelle justifiant leur inscription sur une liste établie par le comité du patrimoine mondial de l'organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO). Le but du programme est de cataloguer, nommer et conserver les biens dits culturels ou naturels d'importance pour l'héritage commun de l'humanité. La Convention du patrimoine mondial de l'UNESCO est un traité qui est devenu, en 40 ans, l'instrument le plus important en matière de conservation du patrimoine culturel et naturel mondial.

Il n'y a aucun site inscrit sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO dans l'aire d'étude éloignée. Les deux sites les plus proches du projet éolien sont¹ :

La Cathédrale de Chartres à 35 km vers le nord-ouest :

Construite en partie à partir de 1145, et reconstruite en vingt-six ans après l'incendie de 1194, la cathédrale de Chartres est le monument par excellence de l'art gothique français. Sa vaste nef du plus pur style ogival, ses porches présentant d'admirables sculptures du milieu du XII^{ème} siècle, sa chatoyante parure de vitraux des XII^{ème} et XIII^{ème} siècles en font un chef-d'œuvre exceptionnel et remarquablement bien conservé.

Sa silhouette caractéristique avec ses flèches élancées vers le ciel sont visibles sur de grandes distances.

Le Val de Loire à 25 km vers le sud-est :

Le Val de Loire est un paysage culturel exceptionnel, comprenant des villes et villages historiques, de grands monuments architecturaux - les châteaux - et des terres cultivées, façonnées par des siècles d'interaction entre les populations et leur environnement physique, dont la Loire elle-même.

2.2.1.4. LES SITES PATRIMONIAUX REMARQUABLES (EX AVAP/ZPPAUP)

Depuis la loi relative à la Liberté de Création, à l'Architecture et au Patrimoine du 7 juillet 2016, les Zones de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (ZPPAUP) qui avaient récemment été remplacés par les Aires de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) sont devenues des Sites Patrimoniaux Remarquables (SPR).

Aucun site n'est protégé à ce titre à proximité du site éolien, ni au sein de l'aire d'étude éloignée.

2.2.1.5. LES VILLES ET PAYS D'ART ET D'HISTOIRE

Le label « Villes ou Pays d'Art et d'Histoire » est attribué par le ministère de la Culture et de la Communication à des collectivités locales qui souhaitent valoriser leur patrimoine, favoriser la création architecturale et promouvoir la qualité dans les espaces bâtis ou aménagés.

Aucune ville disposant de ce label n'est présente dans l'aire d'étude éloignée.



Cf. Carte 8 Patrimoine protégé p41

¹ Données issues du site internet de la DRAC Centre Val de Loire
<http://www.culturecommunication.gouv.fr/Regions/Drac-Centre-Val-de-Loire/Nos-secteurs-d-activite/Espaces-protoges/Le-patrimoine-mondial-de-l-Unesco>

Ferme Eolienne du Bois Elie (28)

Volet paysager
du Dossier d'Autorisation Environnementale

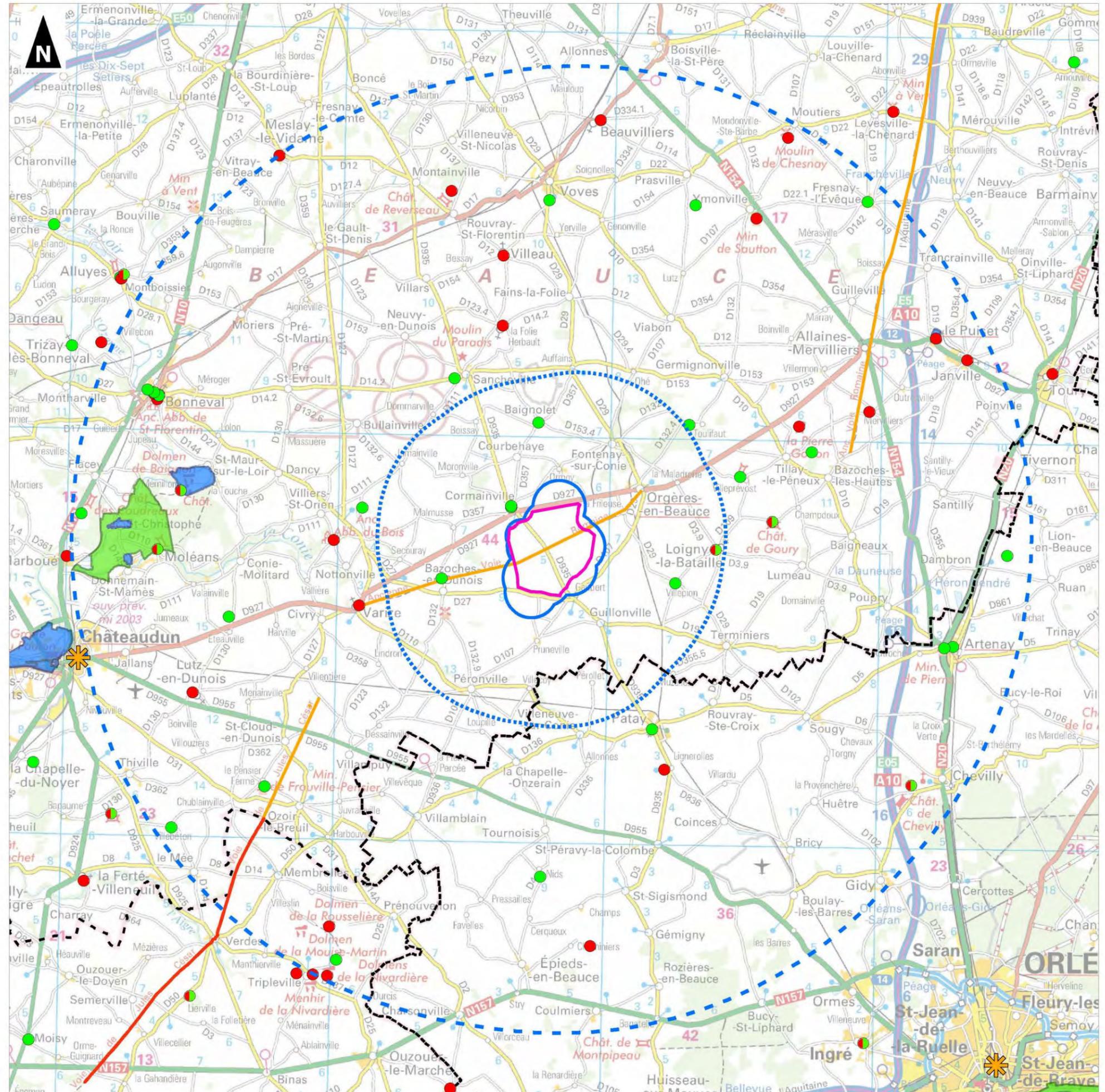
Patrimoine

-  Zone d'implantation potentielle (ZIP)
-  Aire d'étude immédiate
-  Aire d'étude rapprochée (6 km)
-  Aire d'étude éloignée (20 km)
-  Limite départementale
-  Voie gallo-romaine (non classée)
- Monuments historiques**
-  Classé
-  Inscrit
-  Classé/Inscrit
-  Voie gallo-romaine (classée)
- Sites :**
-  Classé
-  Inscrit
-  Villes patrimoniales (Châteaudun et Orléans)



1:180 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)



2.2.1.6. LE PATRIMOINE ARCHÉOLOGIQUE

Les vestiges archéologiques ne sont découverts en général que lors de travaux. Ainsi, seules des opérations de **diagnostic permettent de juger du réel potentiel archéologique d'une zone. La contrainte archéologique est donc** difficilement identifiable dans cette étude. Seuls, les lieux découverts peuvent être répertoriés.

Aussi, il convient de conserver à l'esprit qu'il y a/aura toujours « présomption de... », et que seul le porté à connaissance des positionnements précis des aménagements permettra de lever les doutes sur les risques **d'impact d'un projet éolien vis-à-vis des éléments du patrimoine archéologique.**

Toutefois, il est relevé qu'une ancienne voie romaine, aujourd'hui devenue un chemin agricole (chemin de Châteaudun à Janville ou Chemin de César), traverse de part en part **la zone d'implantation potentielle**, laissant supposer des implantations anciennes sur le territoire et peut-être notamment autour de la vallée de la Conie.



Photographie 55. Ancienne voie romaine au hameau de la Frileuse (Orgères-en-Beauce)

2.2.2. PATRIMOINE NON PROTÉGÉ

En marge du grand patrimoine, généralement bien repéré et reconnu aux yeux de tous, existent de nombreux éléments locaux de patrimoine, de mémoire, de coutumes. Le patrimoine vernaculaire rassemble des richesses **architecturales souvent délaissées et dont l'usage se perd peu à peu. Ce sont pourtant des traces passées de l'histoire des territoires.**

Le petit patrimoine, restauré ou non, donne une atmosphère particulière aux villages. **C'est le témoin d'une vie passée de ces communes, d'us et coutumes révolus ou encore pratiqués. Il possède une importance certaine dans l'image qu'il véhicule et l'attrait touristique qu'il possède.** Ce patrimoine est divers et comporte aussi bien des lavoirs que d'anciennes pompes, des granges, des halles,... Chaque village possède généralement un petit élément patrimonial identitaire.

Depuis des siècles, les croix de chemin, les petites chapelles et autres élément religieux, font partie de l'environnement coutumier, à tel point qu'ils **peuvent ne plus être remarqués. Ce sont les témoins d'une foi** passée, de la ferveur religieuse de nos campagnes et de nos ancêtres. Ils ont traversé le temps et les changements de sociétés. Beaucoup ont disparu. Ceux qui restent sont souvent dans un triste état. Toutefois, **certains d'entre eux ont été réparés, d'autres relevés, ou encore remplacés. Ils ont été et sont encore pour le** promeneur des repères dans le paysage, et pour le croyant une occasion de recueillement et de prière. On relève que la Beauce est parcourue de nombreuses croix en fer installées à la croisée des chemins et des routes.



La Maladrerie



Loigny-la-Bataille



Péronville

Photographie 56. Les croix de chemins, nombreuses sur le territoire

Dans un autre registre, la guerre franco-prussienne de 1870/1871 a vu se dérouler dans le secteur d'Orgères-en-Beauce et Loigny-la-Bataille un affrontement entre les armées françaises et allemandes. En décembre 1870, 9°000 soldats furent tués ou blessés lors d'une offensive pour tenter de libérer un bataillon français réfugié à Loigny. Pour conserver le souvenir de cet épisode sanglant, différents monuments, tombes et croix essaiment la campagne autour de Loigny-la-Bataille formant un « chemin de mémoire ».



La Croix de Sonis avec le site éolien de Cormainville en arrière-plan et la stèle du Bois des Zouaves juste à côté

Photographie 57. Les monuments de mémoire à Loigny-le-Bataille

Lors des mêmes affrontements, les communes de Varize et de Civry ont également vu leur territoire transformé en terrain de bataille en octobre et novembre 1870. Pour rendre hommage aux combattants français qui ont défendu les sites, un imposant monument est érigé à la limite des deux villages le long de la RD927.



Photographie 58. Le monument commémoratif de Varize et Civry sur la RD927

Enfin, les clochers eux-mêmes constituent des points de repère sur les étendues agricoles. Ils pointent leur flèche au-dessus du bâti, marquant l'emplacement des villages, tels des phares au milieu des étendues cultivées. Ils attirent le regard par leur verticalité au cœur de l'horizontalité ambiante.

Les églises visibles dans le secteur autour du site éolien sont :

- Le clocher d'Orgères-en-Beauce depuis les entrées nord (RD29, RD132.4, RD153.4) ;
- Les clochers de Guillonville et/ou Gaubert depuis l'entrée sud (RD935), depuis l'est (RD19) et depuis l'ouest (RD107) ;
- Le clocher de Villeneuve-sur-Conie depuis l'entrée sud (en venant d'Allonnes) et depuis l'entrée ouest (RD136).

2.2.3. LE PATRIMOINE TOURISTIQUE

La Convention Européenne du Paysage (également appelée convention de Florence et adoptée le 20 octobre 2000) définit le paysage comme « une partie du territoire telle qu'elle est perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations ». Cette définition introduit la prise en compte de l'observateur dans la perception des paysages et leur dynamique d'évolution.

Le regard que l'on porte sur le paysage résulte d'une construction historique, culturelle et personnelle. L'attitude par rapport à un paysage, la manière dont l'observateur se le représente, le jugement par lequel un paysage est placé au-dessus des autres, le souhait que l'observateur a pour un paysage défini, sont autant d'éléments subjectifs qui influent sur la manière dont va être perçu un projet d'aménagement.

L'étude d'ouvrages de référence (guides touristiques, livres d'art, revues du patrimoine), les mesures de protection présentes sur le territoire (Monuments Historiques, sites, Avap...), l'appréhension de la connaissance et de la reconnaissance des paysages par le public, sont autant d'éléments qui permettent de recenser les lieux symboliques dont l'image est célébrée dans la culture collective (lieux magnifiés par l'art, lieux liés à un événement historique, lieux symbolisés par une tradition religieuse, lieux liés à des usages collectifs). L'ensemble des éléments contribue à définir les différents niveaux de perception de ces paysages, et d'évaluer les enjeux de leur évolution liée à la réalisation d'un projet éolien à proximité.

Les organismes de référence sont les offices du tourisme locaux et les Comités Départementaux du Tourisme. Les sites internet de randonnée et le Conseil Général (gestion des PDIPR) sont également des sources d'informations. A Orgères-en-Beauce, la Maison de la Beauce² est un pôle culturel et touristique. Elle est le point de convergence et le lieu de référence en matière d'information et d'animation autour de la Beauce. Elle valorise le territoire à l'aide d'outils d'animation et de connaissance.

2.2.3.1. LES CHEMINS ET SENTIERS DE RANDONNÉE

Le tourisme vert, actuellement en expansion, est prisé des touristes, randonneurs confirmés et promeneurs : retour à la nature, découverte de la vie rurale. Les adeptes de randonnées sont de plus en plus nombreux. Découvrir une région à pied, à vélo, à cheval est un moyen touristique original et de plus en plus apprécié.

Les sentiers de Grande Randonnée (GR) sont des itinéraires balisés à travers la France. Ils forment un large réseau complété par les GR de Pays. Aucun sentier de Grande Randonnée ne passe à proximité de la zone d'implantation potentielle. Les GR répertoriés sur le territoire sont le GR35 et le GR 655 ouest situés près de la vallée du Loir en périphérie de l'aire d'étude éloignée entre Châteaudun et Bonneval à 15 km du site éolien.

Il existe des chemins de Petite Randonnée (PR) autour d'Orgères-en-Beauce et près de Loigny-la-Bataille. Ce sont les parcours pédestres les plus proches du site éolien. Notamment le sentier d'Orgères qui emprunte une portion du Chemin de Châteaudun à Janville ou Chemin de César (ancienne voie romaine évoquée dans le paragraphe dédié à l'archéologie).

Le comité des fêtes de Cormainville organise chaque année, dans le courant du mois de juin, une journée dédiée à la randonnée pédestre pour découvrir le plateau agricole et la vallée de la Conie. Cela sous-entend que le site éolien soit potentiellement intégré à l'un des circuits (généralement 5, 10 ou 15 km de distance) prévus à l'occasion de cette manifestation.

2.2.3.2. LES ROUTES TOURISTIQUES

La découverte de la Beauce s'organise autour d'un itinéraire thématique dit « Route du Blé en Beauce ». Il permet de faire connaître les points d'intérêts représentatifs du territoire. Ce thème fédérateur contribue à animer et à affirmer l'identité de cette région géographique grâce notamment aux actions coordonnées de la Maison de la Beauce, du Pays de Beauce et du Pays Dunois.

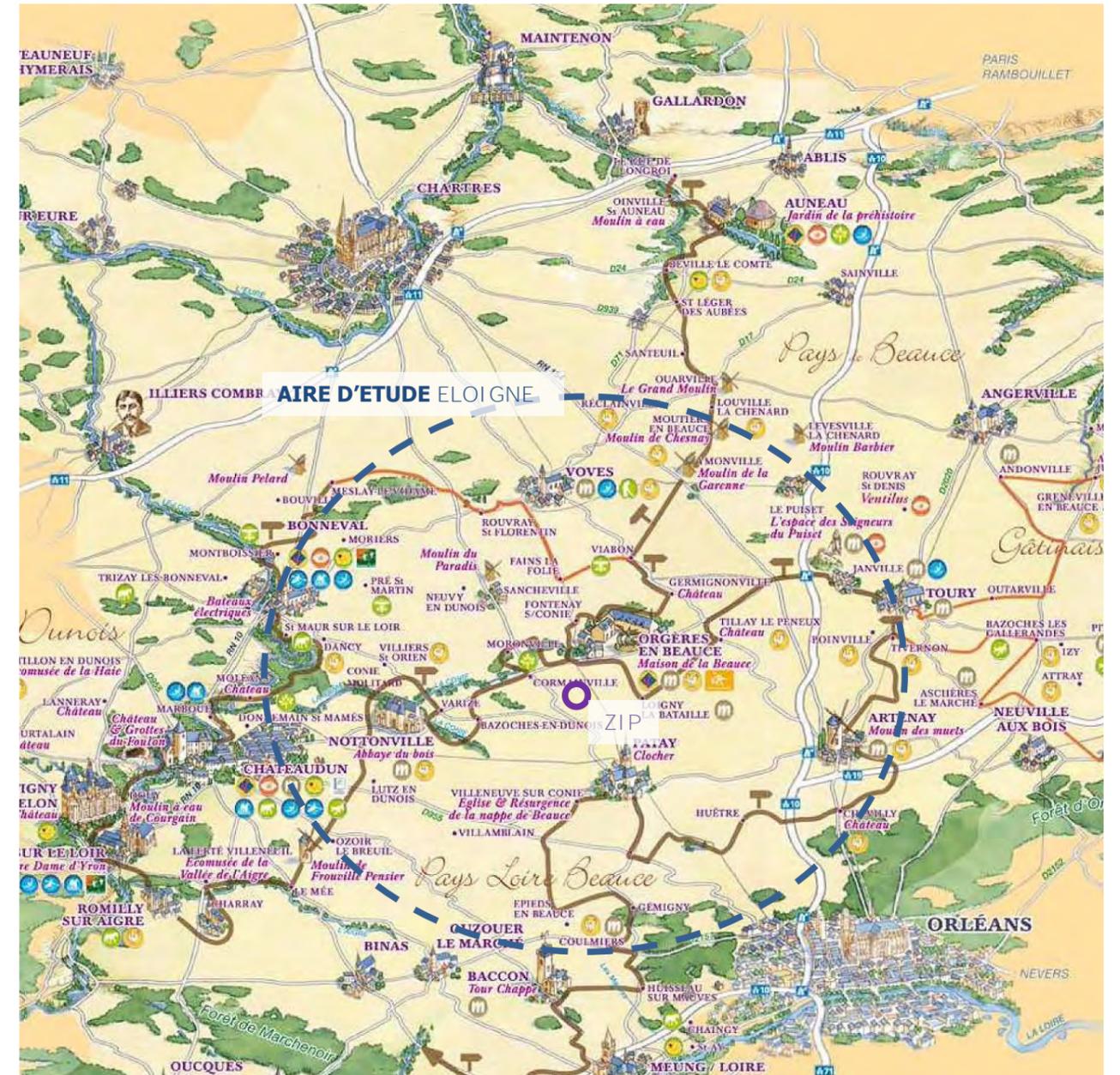


Figure 16. Extrait de la carte de la Route du Blé en Beauce

² <http://www.lamaisondelabeauce.com/>



La Route du Blé en Beauce est l'un de ces outils. Ainsi les occasions de découvertes sont largement orientées et mises en valeurs autour de sujets variés :

- les moulins à vent ;
- les fermes traditionnelles à cours carrée ;
- les châteaux ;
- les sites plus sauvages et naturels comme la vallée de la Conie toute proche ;
- ...

La Route du Blé en Beauce se parcourt principalement en voiture.

- « Le bois de Cambrai » à Germignonville et Fontenay-sur-Conie (7,5 km, 2h30). C'est un circuit essentiellement en sous-bois qui propose également un détour pour voir le château de Cambrai. C'est au printemps qu'il est le plus intéressant d'y observer la flore locale de la chênaie-charmaie ;
- « La bataille de Loigny » dont le tracé relie Loigny, aux hameaux de Goury et Villeprévoist (11 km, 2h45). C'est une découverte de l'histoire locale (attaques de brigands en 1798), de l'histoire nationale (guerre franco-prussienne de 1870) et des nouveaux paysages où le grand éolien de la plaine est venu relayer les anciens moulins à vent ;
- « La Beauce historique » avec un autre tracé cycliste passant par Orgères-en-Beauce, Loigny-le-Bataille, Tillay-le-Péneux et les nombreux hameaux qui s'égrènent tout au long de la promenade. Les usagers en transit en profiteront pour se cultiver au musée de la guerre de Loigny, découvrir les villages ainsi que les châteaux de Villeprévoist et de Cambrai.

Source : <http://www.123randonnee.fr/>

Le plateau accueillant le projet de densification du site éolien de Cormainville ne fait pas partie des secteurs où l'offre touristique régionale est la plus importante (on pense au Val de Loire et aux communes patrimoniales de Châteaudun, Bonneval et Orléans). Cependant on retient qu'aux alentours d'Orgères-en-Beauce, les châteaux, les moulins et le site de la bataille franco-prussienne de 1870 de Loigny-la-Bataille permettent de construire une offre touristique locale et bien diversifiée pour un tourisme de passage ou les moyens séjours.

Les circuits de randonnée identifiés dans les guides touristiques à proximité du projet sont nombreux. Ils se concentrent autour du bras nord de la vallée de la Conie (patrimoine néolithique, paysages humides).



Cf. Carte 9 Circuits de randonnée, tourisme p46

Photographie 59. Balisage routier de « La Route du Blé en Beauce »

2.2.3.3. LES AUTRES CIRCUITS DE DÉCOUVERTE

Le Comité départemental du tourisme d'Eure-et-Loir met en place sur l'ensemble du département des itinéraires variés pour découvrir le territoire.

Dans la Beauce, pas moins de 8 circuits existent à proximité du projet. Ils présentent des distances variables en fonction du moyen de déplacement utilisé (à pied, à vélo ou en voiture) et du degré de difficulté.

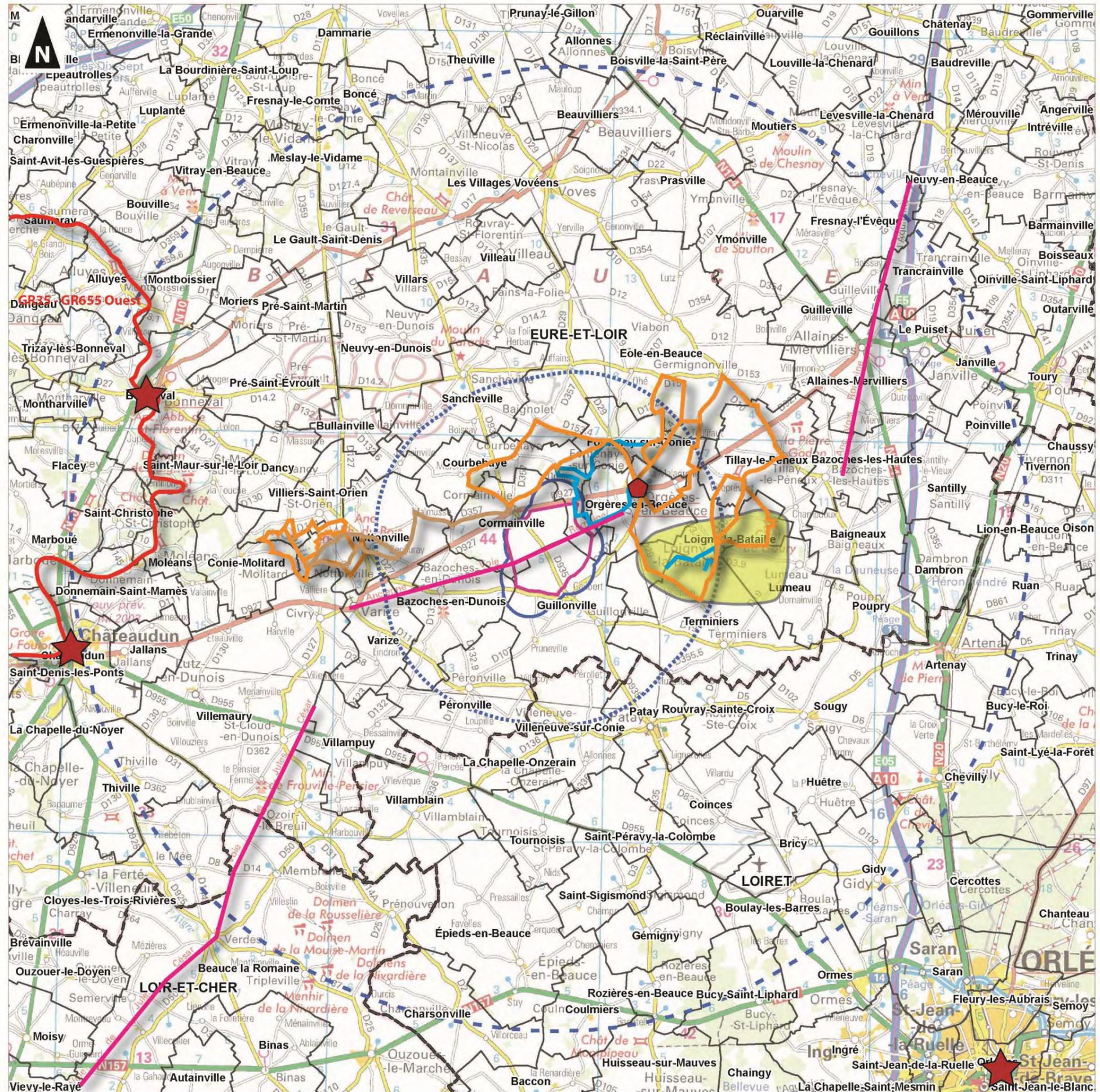
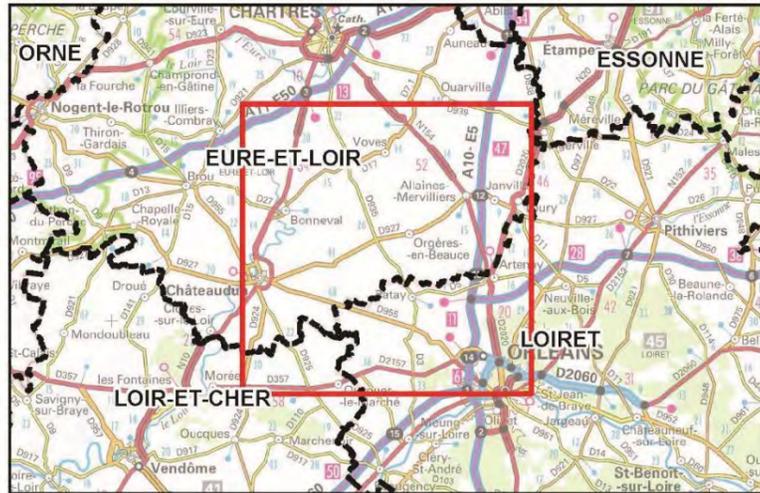
Les circuits proposés :

- « Le val de Conie », parcours cycliste entre Nottonville et Fontenay-sur-Conie via Cormainville (45,5 km, 4h00). C'est le plus grand des circuits ; il rassemble un bon nombre des éléments caractéristiques du paysage local avec la possibilité de sillonner les villages traversés, la jolie vallée de la Conie et l'abbaye du Bois à Nottonville ;
- « L'abbaye de Nottonville » entre Conie-Molitard et Nottonville (16 km, 4h00). Le parcours divague entre le plateau et la vallée pour apprécier tout autant l'abbaye du Bois, que la Conie ou encore la plaine de la Beauce Dunoise ;
- La « vallée de la Conie » à Conie-Molitard, parcours pédestre (8 km, 3h00). Ce trajet reprend en partie le précédent, il est destiné à la découverte des milieux naturels de la vallée ;
- « Le val de Conie » entre Nottonville et Villiers-Saint-Orien (10 km, 2h15). Le promeneur appréciera les traces de l'époque néolithique (polissoir, dolmen...), l'église de Villiers-Saint-Orien, la vallée de la Conie et les anciennes maisons recouvertes de roseau. C'est également une reprise partielle du circuit de « l'abbaye de Nottonville » ;
- « Le bois de Cambrai » depuis Orgères-en-Beauce (17,5 km, 4h25). C'est un vaste circuit traversant la plaine et ses éléments de composition (bois et vallée) ; on y découvre le château de Cambrai et les croix de chemin qui jalonnent la route des anciens grands pèlerinages ;

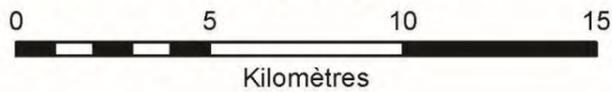
Ferme Eolienne du Bois Elie (28)

Volet paysager
du Dossier d'Autorisation Environnementale

Circuits de randonnée, tourisme



- Zone d'implantation potentielle (ZIP)
- Aire d'étude immédiate
- Aire d'étude rapprochée (6 km)
- Aire d'étude éloignée (20 km)
- Limite communale
- Limite départementale
- GR (grande randonnée)
- PR (petite randonnée)
- 8 Circuits du Comité départemental du tourisme
- Anciennes voies romaines
- Secteur du Chemin de mémoire de la bataille de Loigny
- Maison de la Beauce
- Ville touristique et patrimoniale



1:180 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

2.2.4. SENSIBILITÉ PATRIMONIALE ET TOURISTIQUE

2.2.4.1. LA SENSIBILITÉ DU PATRIMOINE AU DÉVELOPPEMENT DE L'ÉOLIEN

Selon leur nature, leur gabarit, leur position, les Monuments Historiques offrent plus ou moins d'interactions avec le parc éolien. Ils présentent donc une sensibilité plus ou moins grande par rapport à un projet d'implantation. La sensibilité des monuments dépend de nombreux facteurs tels que :

- la distance du site par rapport aux éoliennes :

En site ouvert, en l'absence d'écran visuel, des éoliennes sont visibles jusqu'à une quinzaine de kilomètres. Les risques de covisibilités diminuent cependant avec la distance :

- o en dessous de 1 km elles sont potentiellement très fortes, l'implantation d'éoliennes doit être particulièrement réfléchi ;
- o entre 1 et 5 km, les covisibilités existent mais peuvent être gérées par le projet s'il est réfléchi de manière à éviter toute perspective dommageable ;
- o entre 5 et 15 km, les éoliennes sont certes en covisibilités mais leur présence est moins prégnante dans les paysages.



Figure 17. Perception des éoliennes sur le patrimoine en fonction de la distance

- la taille de l'édifice :

Un édifice (tel qu'une église) qui se détache nettement dans le paysage s'expose fortement aux risques de covisibilités. Les monuments de faible gabarit (menhir, croix...) sont beaucoup moins sensibles, d'autant plus s'ils se trouvent dans un environnement boisé ou au sein du tissu urbain ce qui est souvent le cas des croix ou des chapelles.

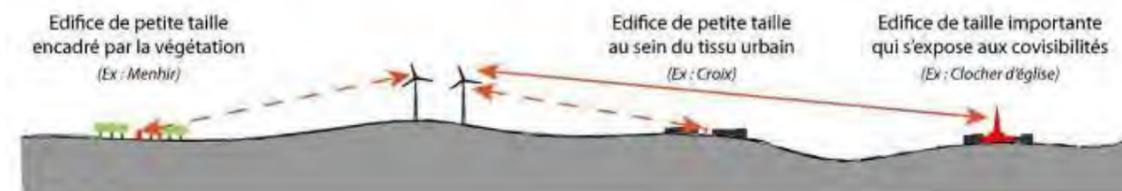


Figure 18. Perception des éoliennes sur le patrimoine selon leur taille et leur localisation

- le relief :

Les édifices implantés dans un paysage ouvert de plateau agricole sont fortement exposés aux risques de covisibilités alors que ceux implantés en fond de vallées sont protégés par les effets de relief.



Figure 19. Perception des éoliennes sur le patrimoine en fonction de la topographie

- l'existence de filtres ou d'écrans visuels :

De nombreux éléments du paysage peuvent limiter les risques de covisibilités entre les éoliennes et les édifices :

- o l'existence d'une ceinture bocagère ou la présence de boisements filtrent les vues de manière plus ou moins forte en fonction de la densité de la végétation (et de la saison) ;
- o la présence de zones construites forme un écran opaque qui masque partiellement ou totalement les éoliennes. La présence de nombreux villages crée ainsi des obstacles visuels depuis les villages situés en retrait. Un édifice implanté au sein d'un dense tissu urbain est de la même façon préservé des vues vers l'extérieur.



Figure 20. Perception des éoliennes sur le patrimoine en fonction des composantes paysagères

La présence actuelle d'éoliennes sur la zone d'implantation potentielle permet de faciliter la compréhension des interactions entre « l'objet éolien » et les éléments du patrimoine environnant.

2.2.4.2. LES PERCEPTIONS DU SITE DEPUIS ET EN INTERACTION AVEC LE PATRIMOINE ET LE TOURISME

■ LA SENSIBILITÉ DES ÉLÉMENTS PATRIMONIAUX PROTÉGÉS

Certains monuments et sites recensés autour du projet, répertoriés pour la plupart comme éléments réglementairement protégés, sont considérés comme majeurs ou importants. L'étude des interactions entre ces édifices et un projet éolien jouera un rôle non négligeable dans la faisabilité de ce projet sur le secteur. De même, lors de la définition de ce projet éolien, ils demanderont une attention particulière dans le choix d'implantation des éoliennes.

Il apparaît donc que, compte tenu de la valeur patrimoniale de certains monuments et lieux, les vues qui existent sur ceux-ci doivent être prises en compte dès les premières réflexions sur l'implantation du projet éolien, afin de limiter les impacts visuels des éoliennes.

Les points de vue mettant en scène dans une même perspective ces monuments et le projet de parc seront étudiés en détail lors de l'analyse des impacts du projet (photomontages).

> Les Monuments Historiques dans le périmètre de 6 km autour du projet

Les édifices qui peuvent présenter les covisibilités les plus fortes sont généralement situés sur les étendues agricoles, là où l'ouverture du paysage autorise la vue sur plusieurs kilomètres. C'est pourquoi cette partie développe majoritairement les édifices localisés en cœur de plateau. Dans le périmètre de 6 km autour du projet, 6 édifices protégés sont recensés.

Nota : il est rappelé que la zone d'implantation potentielle s'inscrit à l'intérieur de l'espace visuel occupé par les éoliennes actuelles sans en augmenter l'extension latérale, et ceci quelle que soit la direction dans laquelle se fait l'observation du paysage.

L'ancienne grange dîmière de Cormainville

L'ancienne grange dîmière est une construction massive appartenant aujourd'hui à un corps de ferme situé dans le village près de l'église. Elle se compose d'un vaste bâtiment rectangulaire du 14^{ème} siècle, épaulé par des contreforts et terminé par des pignons à rampants moulurés. Sans élévation particulière elle est intégrée dans le tissu urbain et aucune covisibilité n'est possible en situation de recul par rapport au village.

Depuis les abords de l'édifice, Place de l'église, la vue est ouverte avec la présence d'un parking et le départ de la rue des Dames qui est orienté dans l'axe du site éolien. Les habitations ne sont pas immédiatement en front de rue, certaines des éoliennes actuellement en exploitation sont donc perceptibles entre les toitures.

Le projet densifiera la perception des éoliennes ; avec les masques bâtis cela n'impactera pas outre mesure la vue depuis les abords.



Photographie 60. L'ancienne grange dîmière et la perspective vers le site éolien depuis la place de l'église

L'église de Cormainville

L'église Saint-Pierre est localisée en cœur urbain à une trentaine de mètres de l'ancienne grange dîmière. Comme pour cette dernière, et depuis les abords de l'édifice, les éoliennes existantes sont visibles dans les trouées du bâti. Depuis les entrées nord dans Cormainville (RD132.6, RD935 et RD357), le clocher se distingue au-dessus du bâti, en confrontation avec les éoliennes existantes situées en arrière-plan de la silhouette du village.

Le projet va contribuer à densifier la perception visuelle de l'éolien dans un environnement déjà occupé par les équipements actuels.



Photographie 61. Le clocher de l'église de Cormainville vu depuis la RD935 en entrée nord

L'église de Baignolet

L'église Saint-Sébastien est bâtie dans le cœur urbain. Depuis le parvis et les environs immédiats, les éoliennes existantes ne sont pas visibles car les constructions proches forment un masque opaque. L'enjeu vient des perceptions depuis les entrées nord du village via Baigneaux (RD153.4) ou via Auffains (RD357). La silhouette villageoise se détache sur la plaine avec le clocher facilement identifiable en tant que marqueur local. Les éoliennes du parc de Cormainville, situées dans la continuité du village, sont alors en covisibilité avec le clocher.

Le projet va contribuer à densifier la perception visuelle de l'éolien dans un environnement déjà occupé par les équipements actuels. L'effet sera modeste au regard de la densité déjà présente.



Photographie 62. Le clocher de l'église de Baignolet vu depuis la RD153.4 en entrée nord

Le château de Villepion

Le château de Villepion est installé dans la plaine céréalière. Il constitue un hameau entouré notamment de bâtiments agricoles et d'un boisement. L'axe principal de la propriété est orienté nord-ouest/sud-est avec la façade et les jardins dirigés vers le site éolien de Cormainville et le boisement associé en fond venant s'intercaler dans la perspective nord-ouest.

Depuis la cour, le jardin et l'intérieur du château, plusieurs parcs sont visibles avec certaines des éoliennes qui apparaissent à l'occasion des trouées entre les éléments bâtis :

- vers l'est, Le Carreau situé à 2,3 km ;
- vers le sud, le parc de Patay à 4,3 km et le parc des Trois Muids à 3 km.

Depuis la propriété, le boisement évoqué ci-dessus joue un rôle important car il masque la vue vers le site éolien existant de Cormainville. Depuis le jardin, le rez-de-chaussée et le premier étage du château, aucune éolienne n'est visible. Depuis la fenêtre centrale du deuxième étage du château, onze éoliennes peuvent être vues. Le rotor de quatre d'entre elles est distinctement visible au-dessus de la cime des arbres, tandis que les autres sont entremêlées dans la végétation et ne sont visibles que par l'intermédiaire du mouvement qui les anime. Depuis cette même fenêtre, aucune des 7 nouvellement construites ne sont visibles. Elles demeurent toutes masquées derrière la végétation.

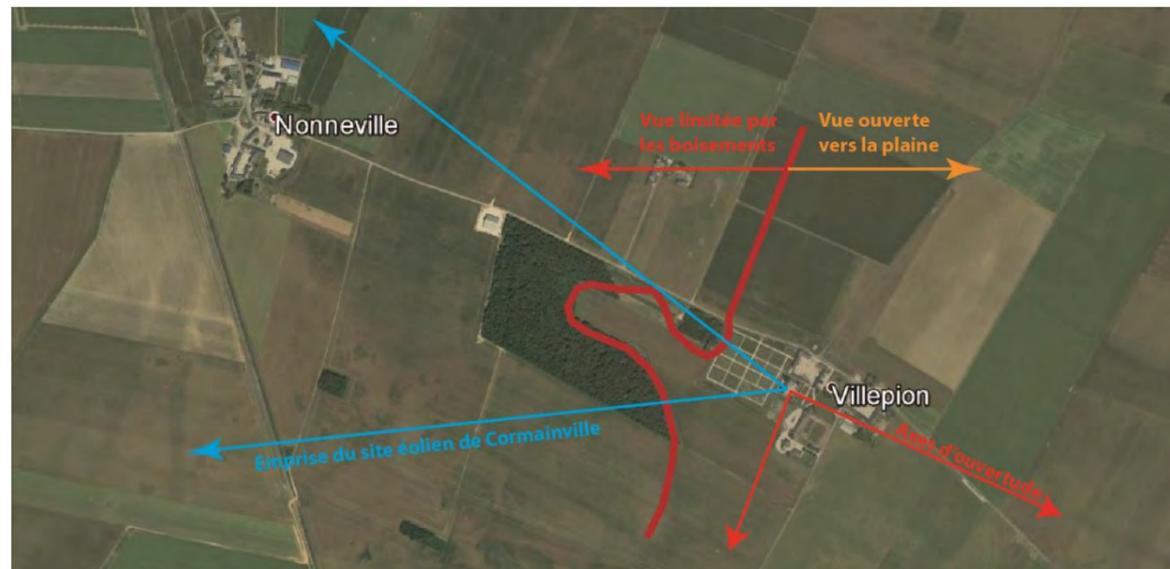


Figure 21. Schéma des vues depuis la propriété du château de Villepion



Photographie 63. Vue depuis les douves et l'allée du château de Villepion sans éoliennes visibles



Photographie 64. Vue depuis le second étage du château avec les éoliennes derrière le bois

Depuis la RD3.10 entre Loigny-la-Bataille et Faverolles, le trajet permet de prendre du recul entre le hameau de Villepion et la campagne environnante. Une grande perspective ouverte sur la plaine dessine un panorama avec le château dans le hameau et le parc éolien de Cormainville s'étalant dans la plaine à partir de ce dernier.

Le projet va contribuer à densifier la perception visuelle de l'éolien dans un environnement déjà occupé par le front des équipements actuels. L'effet sera modeste au regard de la densité déjà présente et sans augmentation de l'emprise latérale occupée sur l'horizon.



Photographie 65. Le château de Villepion vue depuis la RD3.10 avec le recul sur la plaine

L'église de Loigny-la-Bataille

L'église Saint-Lucain est installée dans la frange ouest de Loigny. Sa crypte conserve les tombes des généraux de Sonis et de Charette, ainsi que les ossements des soldats tués lors de la bataille franco-prussienne de 1870.

A partir de son parvis, tourné vers une petite place arborée, aucune éolienne des parcs proches n'est visible dans la mesure où le bâti proche empêche tout dégagement visuel. On relève cependant une perspective depuis l'arrière de l'édifice rue de Luynes (RD109) ; s'agissant de la sortie du village, le parc de Cormainville apparaît sur l'horizon dès la sortie du village à 30 m environ derrière l'église.

Depuis le plateau agricole environnant, le clocher se distingue facilement dans la silhouette du village. C'est depuis l'accès sud par la RD3.10 en provenant de Faverolles qu'un enjeu visuel apparaît avec une covisibilité mettant dans le même champ visuel le clocher et une partie du parc éolien de Cormainville. Il existe cependant un espace de respiration permettant aux deux constructions de conserver leur indépendance visuelle. Un boisement permet également au parc de « s'effacer » en partie derrière lui, évitant une occupation trop large dans la plaine.

Dans la plaine, le projet va contribuer à densifier la perception visuelle de l'éolien dans un environnement déjà occupé les équipements actuels. L'effet sera modeste au regard de la densité déjà présente et sans augmentation de l'emprise latérale occupée sur l'horizon.



Photographie 66. Le clocher de l'église de Loigny-la-Bataille vu depuis la RD3.10 en entrée sud du village

Le moulin à vent Richard, dit aussi Saint-Thomas à Bazoches-en-Dunois

C'est un moulin-pivot traditionnel en bois, typique de la Beauce et du Bassin Parisien, au soubassement apparent. Il est construit sur le plateau un peu à l'écart au nord du village. Ses environs sont largement dégagés ce qui génère deux interactions possibles avec le parc de Cormainville.

Une vue depuis les abords où l'ensemble du parc est visible dans la plaine. Il occupe l'arrière-plan du paysage et se trouve associé avec les quelques rideaux végétalisés qui assombrissent la ligne d'horizon. Depuis le moulin le parc est situé latéralement au village sans association avec sa silhouette. En circulant sur le plateau, en recul par rapport à Bazoches, il existe une covisibilité via la RD27 en arrivant dans le village par l'ouest. Les éoliennes existantes surplombent l'arrière du moulin, puis elles disparaissent derrière la végétalisation qui signe la présence du village. Le moulin étant de petite taille, le rapport d'échelle avec les éoliennes est significatif.

Dans la plaine, le projet va contribuer à densifier la perception visuelle de l'éolien dans un environnement déjà occupé par les équipements actuels. L'effet sera modeste au regard de la densité déjà présente et sans augmentation de l'emprise latérale occupée sur l'horizon.



Photographie 67. Le moulin de Bazoches en Dunois vu depuis la RD27 en approche du village

> Les Monuments Historiques dans le périmètre de 20 km autour du projet

On a réuni ici le détail des quatre châteaux situés dans les environs du projet, à moins de 8 km des premières éoliennes du projet de densification de Cormainville :

- le château de Cambrai (6,4 km) à Germignonville ;
- le château de la Brosse (7,5 km) à Nottonville ;
- le Château de Villeprévost (7,5 km) à Tilly-le-Péneux ;
- le château de Goury (8,2 km) à Loigny-la-Bataille.

Le château de Cambrai

Après le château de Villepion, décrit précédemment, le château de Cambrai est l'un des plus proches du site éolien. Cependant il est installé au nord du bois de Cambrai (ou Cambray) dans un environnement boisé particulièrement dense encadrant le petit vallon sec d'un affluent de la Conie.

On ne relève aucune possibilité d'interaction avec le site éolien de Cormainville existant, ni depuis le cœur de la propriété ni en recul par rapport à celle-ci.



Photographie 68. Le château de Cambrai et la route vers le parc de Cormainville en hiver

Le château de la Brosse

Sur Nottonville, le château de la Brosse est installé au sein d'un boisement dont il est entièrement ceint.

On ne relève aucune possibilité d'interaction avec le site éolien de Cormainville existant, ni depuis le cœur de la propriété ni en recul par rapport à celle-ci. Les deux vues ci-dessous sont représentatives de son contexte paysager.



Photographie 69. Le château de la Brosse et une vue de sa toiture depuis la RD27

Le château de Villeprévost

Le château de Villeprévost est localisé dans un hameau en plaine entre Orgères-en-Beauce et Tillay-le-Péneux. C'est une gentilhommière typiquement beauceronne du XVIII^{ème} siècle située. Il s'agit d'une vaste propriété qui se distingue d'abord par la silhouette végétalisée qui l'accompagne. Le château est construit dans un parc boisé derrière un mur d'enceinte et n'est pas visible depuis le domaine public.

Le parc éolien de Cormainville est discernable depuis l'extrémité l'ouest du hameau lorsqu'on le quitte.

On ne relève pas de possibilité d'interaction avec le site éolien de Cormainville existant depuis le cœur de la propriété. Lorsque l'observateur est en recul par rapport à celle-ci seuls les éléments végétaux du hameau peuvent être vus en interaction avec les éoliennes. Le château ne sera donc pas en relation avec le projet de densification.



Photographie 70. Le château de Villeprévost

Le château de Goury

Le château de Goury est situé sur la commune de Loigny-la-Bataille. C'est un château classé du XVII^{ème} siècle composé de bâtiments disposés en carré autour d'une cour fermée, de tourelles et de doutes. Il est bordé au nord par un bois. La typologie du lieu fait que le parc de Cormainville n'est pas visible depuis les bâtiments.

L'entrée est dans le hameau par la RD109 via Champdoux est orientée dans l'axe du parc existant de Cormainville. Cette perspective permet de distinguer au loin le sommet des rotors sur une partie seulement du parc, générant une faible covisibilité avec le château installé à gauche de la chaussée. Depuis l'arrière du château, vers l'ouest, il existe également un panorama ouvert sur le plateau et depuis lequel on peut voir le parc de Cormainville et les trois autres parcs proches : Le Carreau, Les 3 Muids et la centrale éolienne de Patay.

Le projet va contribuer à densifier la perception visuelle de l'éolien dans un environnement déjà occupé par les équipements actuels. Avec l'éloignement qui atténue la perception des équipements, l'effet sera ici très modeste au regard de la densité déjà présente. Il n'y a pas d'augmentation de l'emprise latérale sur l'horizon.



Photographie 71. Le château de Goury depuis la RD109 en entrée est du hameau et le parc en arrière-plan



Photographie 72. Vue depuis l'arrière du château de Goury en direction du parc de Cormainville

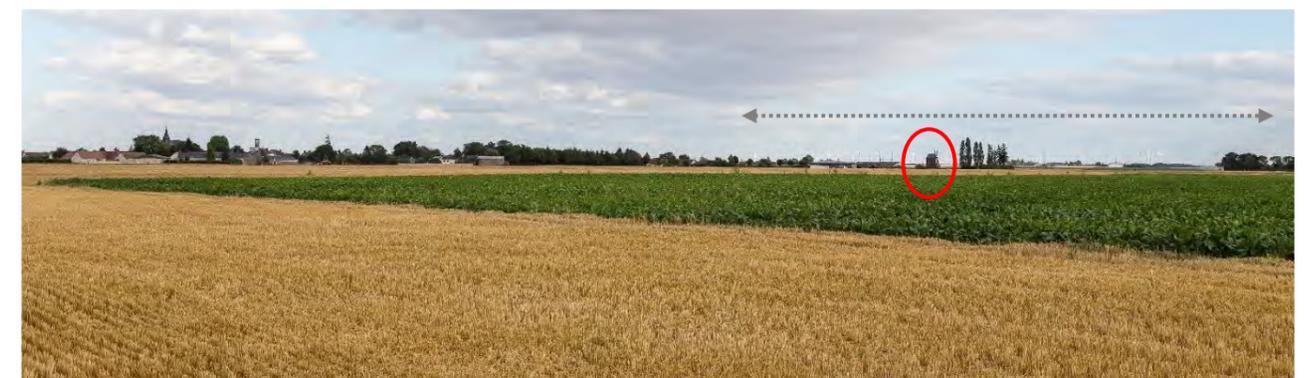
Après les châteaux, viennent ensuite les autres Monuments protégés jusqu'à une distance de 10 km par rapport au projet de Cormainville.

Le moulin à vent dit du Paradis à Sancheville

Le moulin est installé sur la frange sud-ouest du village. Il a été remonté par la commune après donation au lieudit Sainte-Marie mais a conservé la dénomination de son implantation précédente. Tourné vers la plaine ouverte, les vues sont très étendues sur le paysage des alentours.

Depuis les abords, le parc éolien est visible dans le lointain après les équipements sportifs qui jouxtent le moulin. Ici, ce sont principalement les éléments de composition proches qui attirent l'attention (végétalisation du terrain de football, habitations). Sur le plateau beauceron, la silhouette de Sancheville est prolongée par les éoliennes existantes de Cormainville. Ainsi depuis la RD153, à l'approche du village, le moulin s'inscrit dans la perspective de la plaine cultivée avec les éoliennes situées en arrière-plan. Le prolongement de cet axe visuel génère une covisibilité entre le moulin protégé et les éoliennes. Avec l'éloignement et l'effet de perspective, le moulin apparaît d'une taille comparable aux éoliennes qui sont toutefois significativement présentes sur l'horizon.

Le projet va contribuer à densifier la perception visuelle de l'éolien. L'effet sera modeste au regard de la densité déjà présente et sans hausse de l'emprise latérale.



Photographie 73. Le moulin de Sancheville vu depuis la RD153 en entrée ouest du village

L'église de Patay

L'église Saint-André est construite dans le centre-ville de Patay ; elle est isolée des franges et ne présente pas de vues vers l'extérieur. Depuis la plaine, en recul par rapport à la silhouette de la ville et à son clocher, ce sont d'abord les parcs proches (Les Trois Muids et la Centrale éolienne de Patay) qui présentent des enjeux de covisibilités. Le site de Cormainville étant sensiblement plus éloigné il est bien moins présent dans le panorama que ces derniers. Moins présent mais pas absent ; car sur la RD935, en arrivant dans Patay par le sud, certaines éoliennes de Cormainville sont visibles dans le lointain (cf. les flèches sur la photographie ci-dessous). On ne perçoit pas ici l'effet massif du parc mais quelques éoliennes demeurent visibles dont une jouxtant le clocher.

Le projet va contribuer à densifier la perception visuelle de l'éolien. Dans l'emprise actuellement occupée, il ne peut être exclu que quelques éoliennes supplémentaires soient visibles en plus de l'existant, cependant sans générer de sensibilité particulière.



Photographie 74. Le clocher de l'église de Patay vu depuis la RD935 en entrée sud

L'église de Fains-la-Folie

L'église est située dans le hameau de la Folie-Herbault. A proximité elle ne présente pas de vues vers l'extérieur en raison des masques bâtis. Depuis la plaine et les entrées nord (RD353.5, RD353.6, RD14.2) en recul par rapport à la silhouette du hameau, l'église est relativement discrète et la vue de son clocher est le plus souvent brouillée derrière des éléments de végétation. Il faut une observation attentive pour percevoir la covisibilité avec le site de Cormainville situé latéralement par rapport au hameau.

Il n'y a pas ici de véritable sensibilité en raison de la distance et de la difficile lecture du clocher dans le paysage environnant.



Photographie 75. L'église de La-Folie-Herbault vue depuis la RD353.6 en entrée nord

Le moulin à vent de Lignerolles à Coinces

Le moulin est installé dans la plaine à l'ouest du village. Tourné vers le plateau agricole, les vues sont très étendues sur le paysage environnant.

Avec le parc de Cormainville, il n'y a pas véritablement de vue en recul. En effet, depuis la RD935 un rideau de végétation accompagnant l'accès d'un bâtiment agricole masque les perspectives.

Depuis les abords, plusieurs parcs éoliens sont visibles : les Bornes de Cerqueux, Epieds-en-Beauce, Sainbois, centrale de Patay, les Trois Muids, Le Carreau et le site de Cormainville. Les éoliennes occupent les horizons concernés dans le lointain, mais sans effet de proximité ressenti. Au pied du Moulin le parc de Cormainville s'étale sur l'horizon lointain, dans le prolongement de Patay et en covisibilité avec son église.

Le projet va contribuer à densifier la perception visuelle de l'éolien. L'effet sera modeste au regard de la densité déjà présente, sans hausse de l'emprise latérale ni sensibilité notable.



Photographie 76. Le moulin de Lignerolles et la vue générale depuis ses abords

Les autres édifices protégés au titre des Monuments historiques

Les autres édifices protégés ne font pas l'objet d'un développement ou de remarques particulières. Leur position au sein du grand paysage, associé à la distance d'éloignement avec le site éolien contiennent les enjeux importants depuis ces édifices, et entre leur silhouette et le projet.

> Les Sites Inscrits et Classés sur le territoire d'étude

Le Site Classé Saint-Christophe est un vaste domaine qui intègre également deux Sites Inscrits (Le village de Saint-Christophe et des abords ; le hameau de Dheury). Ces trois sites sont situés à la confluence de la Conie avec le Loir entre 15 et 18 km du site éolien de Cormainville.

La fiche descriptive du site de Saint-Christophe précise que : « Depuis les hauteurs qui limitent le site au Nord et au Sud (coteau de Saint Christophe et falaises d'Ecublanc), des vues très étendues permettent d'appréhender le site dans sa presque totalité ... ».

De l'intérieur du Site, le paysage offre une alternance de secteurs cultivés et de fronts boisés. Depuis les fonds de vallées on découvre un paysage intimiste de proximité. Depuis les plateaux (entre les deux vallées ou dans la boucle du Loir) les bois alentours sont omniprésents et referment les vues. On ne distingue aucune éolienne.

Le coteau nord de Saint-Christophe donne sur la rive opposée, abrupte et entièrement boisée. Il n'y a pas de perspective possible au-delà des boisements. Les falaises d'Ecublanc sont observables depuis un chemin situé sur le haut du coteau de la rive sud de la Conie. L'ambiance y est très végétalisée et il n'y a pas d'interaction avec Cormainville qui est situé à 19 km de distance et dans une toute autre direction.

Le Site Inscrit de la boucle du Loir occupe le fond de la vallée. Le relèvement des coteaux et la présence boisée ne génèrent aucune perspective vers le site de Cormainville.

■ LA SENSIBILITÉ DES ÉLÉMENTS PATRIMONIAUX NON PROTÉGÉS

> Les églises

Les villages et les hameaux proches du site d'implantation sont localisés à une altitude similaire, au cœur du plateau agricole. De la silhouette villageoise, accompagnée de sa frange végétalisée peut émerger la pointe d'un clocher. La physionomie verticale contraste avec l'horizontalité du plateau et attire le regard.

L'insertion d'autres éléments verticaux dans les perspectives de ces églises induit une modification des rapports d'échelle et de la dominance visuelle des clochers. Cela concerne les clochers d'Orgères-en-Beauce, Guillonville, Gaubert et Villeneuve-sur-Conie qui sont déjà largement confrontés au parc actuel.

Le projet de densification du site de Cormainville veillera à minimiser le rapport d'échelle entre les éoliennes et les clochers proches afin de conserver la perception des églises comme éléments marqueur du paysage traditionnel du plateau agricole.

> Le petit patrimoine (croix de chemin, calvaires...)

Le territoire d'étude est marqué par la présence de nombreux petits édifices religieux, souvent implantés en entrée/sortie de villages ou à la croisée de chemins sur le plateau. Ils contribuent à la richesse patrimoniale du secteur. Installées dans la plaine agricole, les croix sont la plupart du temps déjà en interaction avec le parc de Cormainville en exploitation.

Les éléments de mémoire de la guerre franco-russe aux environs de Loigny-la-Bataille sont eux aussi installés sur le plateau, souvent isolés sur le rebord des parcelles cultivées. Ils sont visibles depuis les chaussées et présentent des perspectives visuelles très ouvertes sur les alentours. Le site éolien de Cormainville apparaît souvent en arrière-plan du champ visuel de ses édifices. L'enjeu tient à la définition du projet de densification envisagé sur le secteur, à savoir s'appuyer sur les éoliennes existantes pour maintenir un ensemble cohérent et homogène sur le territoire perçu par les riverains.

Parmi eux, les monuments suivants peuvent être évoqués notamment parce qu'ils sont en interaction avec le site éolien de Cormainville :

- La Croix de Sonis et le Bois des Zouaves au sud de Loigny-le-Bataille ;
- La Croix de Villours (hameau de Villours) ;
- Le Monument du duc de Luynes au hameau de Nonneville ;
- La Tombe de Mauduit au hameau d'Ecuillon.

Le monument commémoratif de Varize et Civry est intéressant par sa position à l'approche de la Conie, offrant une agréable vue sur l'ambiance végétalisée et humide de la vallée. Il n'y a toutefois pas de perception vers le site éolien de Cormainville car le vallonnement et la présence végétale limitent rapidement la portée du regard.

■ LA SENSIBILITÉ TOURISTIQUE

Le site d'étude et son périmètre proche ne font pas partie des secteurs touristiques majeurs de la région. Toutefois, l'offre local est bien organisée et offre de nombreuses opportunités de découverte. Le projet éolien amènera nécessairement de nouveaux éléments verticaux dans le paysage local. Afin que cette modification soit positive, il convient de créer un projet en adéquation avec l'échelle de ce paysage et ses éléments de composition.

Des sentiers de randonnée marquent les abords de la zone d'implantation potentielle. Ils offrent une opportunité de découverte particulière du paysage et des villages locaux, une lecture de la composition paysagère caractéristique du plateau agricole tout autour de Cormainville et d'Orgères-en-Beauce.

Les différents circuits se trouvent positionnés à proximité du projet et permettent d'apprécier la vue sur les éoliennes déjà en exploitation. Le parc éolien de Cormainville étant déjà clairement lisible depuis ces parcours pédestres. L'ajout d'éoliennes densifiera l'existant, sans venir occuper sur un nouvel espace dépourvu de ce type d'installations.

Les routes empruntées par les touristes (notamment les circuits de la Route du Blé en Beauce, le secteur du Chemin de mémoire de la Bataille de Loigny) permettent également d'apprécier le paysage environnant, mais dans un ensemble paysager plus large. De nombreux parcs éoliens en développement sont venus et viennent modifier peu à peu la perception des paysages. L'ajout de nouvelles machines sur un site éolien déjà équipé permet de densifier sans augmenter l'amplitude visuelle du cumulé éolien dans les axes de vue.

2.3. SYNTHÈSE DES ENJEUX ET SENSIBILITÉS DU SITE

Afin de permettre une implantation harmonieuse du projet dans le site, il doit tenir compte de l'ensemble des sensibilités paysagères et patrimoniales (qualité intrinsèque des paysages, édifices et lieux de vie exposés, lieux de mémoire, axes de découverte, etc.) afin de minimiser les impacts sur les éléments les plus sensibles. Il doit aussi prendre en compte le développement éolien environnant, afin d'assurer une cohérence de l'ensemble à l'échelle du territoire.

Un paysage de plateau agricole propice à l'implantation éolienne

La zone d'implantation potentielle d'insère dans un paysage de plateau cultivé aux vastes horizons et à l'échelle monumentale. Ce paysage est long et plat avec des vues qui portent loin. Dans ce paysage ouvert, les éléments verticaux tels que les églises, les châteaux d'eau ou les parcs éoliens existants font figure de points de repère et créent des références d'échelle.

- Le plateau agricole est à l'échelle du projet mais la grande visibilité et la profondeur de champ impliquent de porter une attention particulière vis-à-vis des interactions avec les villages et les clochers à proximité et par rapport au contexte éolien actuel (présence d'éoliennes en exploitation sur le secteur, en interaction avec les villages proches).
- La présence d'éoliennes en exploitation sur le secteur est un atout sur lequel il convient de venir appuyer le projet.

Des sensibilités liées aux lieux de vie proches

Une attention sera portée depuis les lieux de vie les plus proches (jusqu'à 2 km d'éloignement) qui sont cependant déjà en interaction avec les éoliennes en fonctionnement. Il conviendra également d'étudier les perspectives entre le site éolien et les autres villages de l'aire d'étude rapprochée, notamment pour la reconnaissance identitaire des silhouettes villageoises. Cela concerne potentiellement les communes et les hameaux suivants (qui sont parfois des fermes isolées) : Cormainville, Ormoy, Villepéroux, Cornières, Villevé, Chauvieux, Gaubert, Guillonville, Bourneville, Pruneville, La Motte et Chavenay.

Les autres villes et villages, s'ils sont plus éloignés (entre 2 et 4 km), sont également en interaction potentielle avec le site. La position des zones urbaines, leur distance au site, les éléments de composition du paysage local de la Beauce maintiennent de larges perceptions en direction du projet et sur les éoliennes actuellement en exploitation. Cela concerne les villages suivants : Orgères-en-Beauce, Nonneville, Gommiers, Villequoy, Vignette, Bazoches-en-Dunois, Malmusse, Courbehaye, Baignolet, Fontenay-sur-Conie.

- La zone d'implantation potentielle a été définie de manière à être intégrée dans l'emprise du parc actuel. Cette définition permet de ne pas étendre l'emprise générale déjà occupée ; il s'agit en quelque sorte de cantonner le projet. Il est d'ailleurs fortement recommandé de caler les futures implantations en cohérence avec le principe des lignes déjà mis en œuvre.
- La réalisation de photomontages depuis les lieux de vies les plus exposés permettra de juger de l'impact du projet éolien.

Des axes de déplacement aux vues diversifiées

Les voies de circulation du plateau agricole présentent de larges ouvertures visuelles sur le plateau et le site éolien. Le site est également localisé sur une voie de circulation majeure (connexion entre Châteaudun et l'autoroute A10 et RN154). La grande majorité des voies alentours permettent une découverte du site éolien et de son insertion dans le panorama.

- La réalisation de photomontages permettra de représenter l'impact du projet depuis ces axes de déplacement.

Un patrimoine protégé et non protégé à considérer

La sensibilité patrimoniale tient en la présence proche de monuments protégés situés dans les communes du plateau.

On a constaté différentes situations de covisibilité avec le parc actuel :

- avec les clochers des communes de Cormainville, Baignolet et Loigny-la-Bataille ;
- avec les moulins de Bazoches-en-Dunois et Sancheville ;
- avec le château de Villepion et le château de Goury.

On relève enfin une vue depuis les abords de la grande dièmière de Cormainville.

En ce qui concerne le petit patrimoine non protégé on relève des covisibilités avec le parc actuel et les églises d'Orgères-en-Beauce, de Guillonville, de Gaubert et de Péronville. Ces dernières sont déjà largement confrontées au parc actuel. Les croix de chemin situées sur le plateau sont également concernés avec des vues conjointes et fréquentes.

- Le risque d'interaction avec les Monuments Historiques et les clochers non protégés est à prendre en compte dans la définition de l'implantation.
- Les Sites autour de Saint-Christophe (Saint-Christophe, Saint-Christophe et ses abords, hameau de Dheury) et le Site de la Boucle du Loir ne présentent aucune interaction avec le projet.
- Depuis les sites protégés au titre du patrimoine de l'UNESCO (Cathédrale de Chartres, Val de Loire), il n'a pas d'interaction en raison de la distance d'implantation.

Le plateau sur lequel prend place la zone d'implantation potentielle se prête à l'implantation d'éoliennes.

L'état initial du paysage et du patrimoine a permis de montrer qu'il n'existe pas de contraintes majeures concernant les facteurs paysagers et patrimoniaux contre-indiquant une implantation de parc éolien sur le secteur. Ceci s'entend en tenant compte de la présence du parc éolien actuellement en exploitation avec un projet intégré à ce dernier et sans augmentation de l'emprise occupée. Ainsi la présence d'éoliennes au voisinage immédiat est un atout non négligeable.

Cependant les sensibilités mises en évidence dans cette étude devront faire l'objet d'une attention particulière afin de concevoir un projet qui s'insère au mieux dans son environnement.



Cf. Carte 10 Enjeux liés au patrimoine et au tourisme p55

Ferme Eolienne du Bois Elie (28)

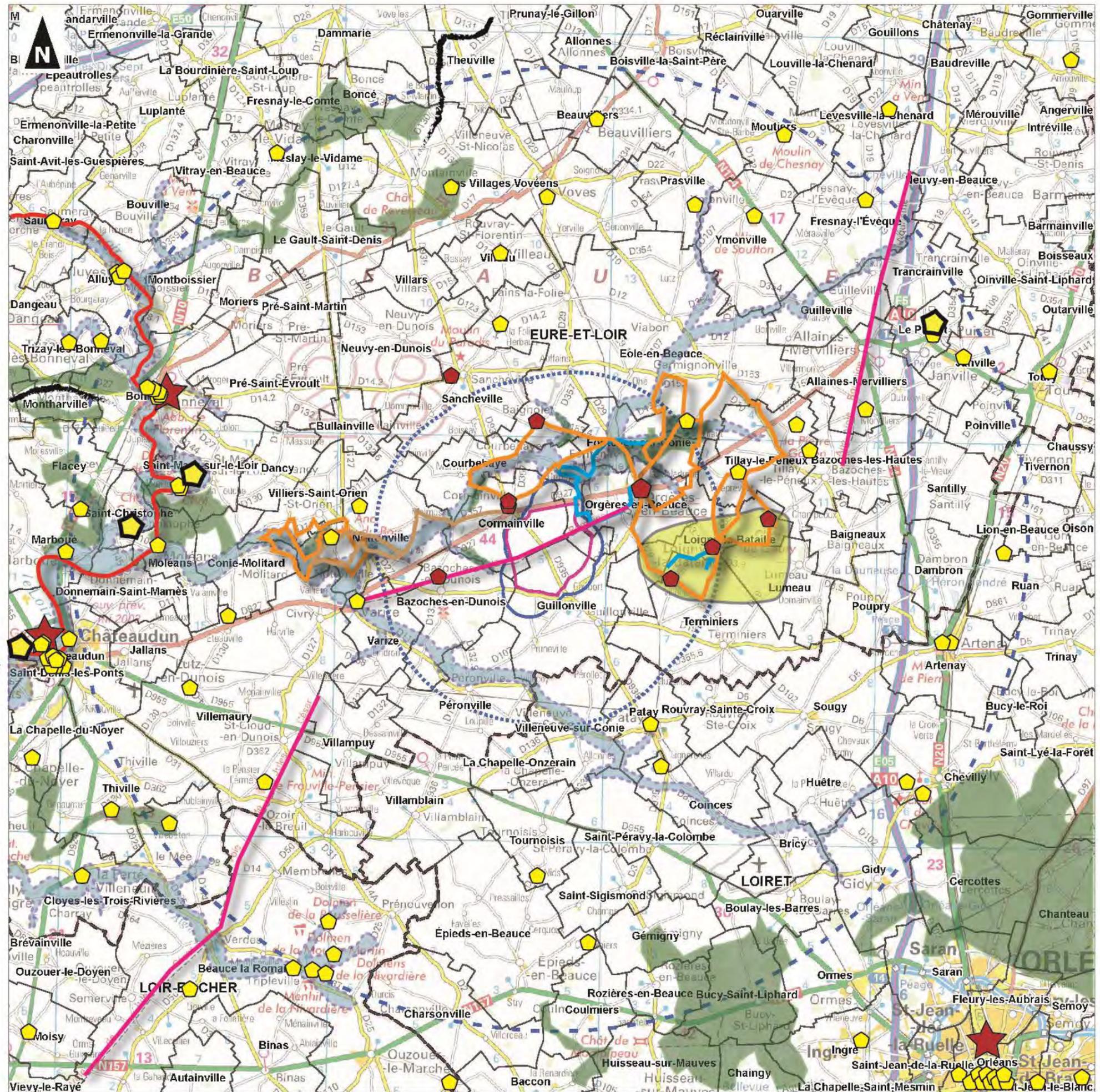
Volet paysager
du Dossier d'Autorisation Environnementale

Enjeux liés au patrimoine et au tourisme

-  Zone d'implantation potentielle (ZIP)
-  Aire d'étude immédiate
-  Aire d'étude rapprochée (6 km)
-  Aire d'étude éloignée (20 km)
-  Limite communale
-  Limite départementale
-  Micro relief
-  Principales vallées
-  Présence d'horizons boisés
-  Site Classé/Inscrit sans interaction
-  Monument Historique avec sensibilité
-  Monument Historique sans sensibilité
-  Secteur du Chemin de mémoire de la bataille de Loigny
-  GR (grande randonnée)
-  PR (petite randonnée)
-  8 circuits du Comité départemental du tourisme
-  Anciennes voies romaines
-  Maison de la Beauce
-  Ville touristique et patrimoniale



1:180 000
(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)



Thèmes	Etat initial	Enjeux	Sensibilité du site /enjeux				Recommandations
			Très faible	Faible	Modéré	Fort	
<i>Grand paysage</i>	<p>Plateau agricole (la Beauce) d'une grande homogénéité aux vastes horizons ouverts.</p> <p>Vues lointaines marquées par les silhouettes des villages avec leur frange végétalisée et par des éléments verticaux (clochers châteaux d'eau).</p> <p>Parc éolien en fonctionnement de Cormainville à proximité qui intègre la zone d'implantation potentielle du projet.</p> <p>Paysages particuliers des deux bras de la Conie en rupture avec l'ambiance du plateau cultivé.</p>	<p>Fréquentes perceptions visuelles du site éolien dans les panoramas très étendus</p> <p>Présence des deux vallées de la Conie en tant que lignes de forces naturelles mais peu marquées sur le plateau. Interaction entre ces vallées et le projet.</p> <p>Nombreuses structures anthropiques bien représentées dans le paysage (axes routiers, et parcs éoliens existants).</p> <p>Inscription dans la densification du parc existant et en appui de celui-ci.</p>		X			<p>Venir en appui du parc existant de Cormainville et un nombre raisonné d'éoliennes.</p> <p>Utiliser les espaces encore disponibles au sein du parc en respectant le principe des lignes d'implantation déjà mis en œuvre.</p> <p>Respecter une échelle spatiale similaire et cohérente</p>
<i>Infrastructures et urbanisation</i>	<p>Territoire traversé d'axes majeurs et secondaires ouverts sur la plaine agricole.</p> <p>Eloignement des grands axes de circulation à l'exception de la RD927 qui longe le projet.</p> <p>Villages majoritairement situés sur le plateau agricole dans un même référentiel altimétrique que le site éolien.</p> <p>Quelques villages, plus éloignés, sur les bords de la Conie.</p> <p>Nombreuses fermes isolées et hameaux au cœur de la plaine agricole.</p>	<p>Interactions nombreuses avec les villages et les hameaux les plus proches de l'aire d'étude rapprochée :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Cormainville, Ormoy, Villepéroux, Cornières, Villevé, Chauvroux, Gaubert, Guillonville, Bourneville, Pruneville, La Motte et Chavenay. - Orgères-en-Beauce, Nonneville, Gommiers, Villequoy, Vignette, Bazoches-en-Dunois, Malmusse, Courbehaye, Baignolet, Fontenay-sur-Conie <p>Perceptions du projet depuis les franges des villages du plateau et covisibilité avec leur silhouette.</p> <p>Découverte du site éolien depuis les voies de circulation.</p>		X		<p>Informar la population.</p> <p>Travailler sur la forme de l'implantation et le nombre de machines, en appui sur l'existant.</p> <p>Respecter un éloignement des franges des villages les plus proches.</p> <p>Etudier les interactions entre les éoliennes et ces villages par l'intermédiaire de photomontages.</p>	
<i>Patrimoine architectural et culturel</i> <i>Tourisme</i>	<p>48 Monuments protégés dans l'aire éloignée, dont 6 dans l'aire d'étude rapprochée (églises, châteaux, moulins...).</p> <p>Les sites de Saint-Christophe, du village de Saint Christophe et ses abords, du hameau de Dheury et de la Boucle du Loir sont respectivement à 15, 18, 17 et 14 km.</p> <p>Les protections UNESCO du Val de Loire et de la cathédrale de Chartres sont respectivement à 25 et 35 km.</p> <p>Des églises non protégés et de nombreuses croix de chemin sont présentes dans les villages et sur le plateau.</p> <p>Le secteur est en dehors des grandes entités touristiques régionales. Néanmoins on relève la présence de plusieurs circuits de randonnée à proximité et le secteur du Chemin de mémoire de la bataille de Loigny.</p>	<p>Enjeux liés à l'ajout d'éoliennes dans les axes de vue des éléments patrimoniaux et touristiques générant des covisibilités et des vues depuis les points d'intérêt eux-mêmes.</p> <p>Sensibilité avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les églises de Cormainville, Baignolet, Loigny-la-Bataille ; - les moulins de Bazoches-en-Dunois et Sancheville ; - le château de Villepion et le château de Goury ; - la grange dimière de Cormainville ; - les églises non protégées d'Orgères-en-Beauce, Guillonville, Gaubert et Péronville. <p>Depuis le plateau, interactions avec les chemins de randonnée, le petit patrimoine (croix) et le Chemin de mémoire de la bataille de Loigny.</p> <p>Les protections UNESCO et les Sites Classés/Inscrits sont préservés.</p>		X		<p>Etre en cohérence avec le parc existant.</p> <p>Minimiser l'ajout d'éoliennes dans les axes de vues et sur les édifices potentiellement impactés.</p> <p>Etudier les interactions entre les éoliennes et les silhouettes des édifices sensibles par l'intermédiaire de photomontages.</p>	
<i>Patrimoine archéologique</i>	<p>Nombreux vestiges archéologiques connus sur Cormainville.</p> <p>Eventuels vestiges archéologiques non connus enfouis.</p>	<p>Potentialité de découverte d'éléments archéologiques sur le site ou en périphérie</p>				<p>Consultation des services de la DRAC lors de l'instruction du dossier.</p> <p>Prévoir un éventuel diagnostic au titre de l'archéologie préventive.</p>	

Tableau 5. Synthèse des enjeux paysagers, patrimoniaux et touristiques

Chapitre 3. RÉFLEXION SUR L'IMPLANTATION DU PARC ÉOLIEN

3.1. ORIENTATION D'IMPLANTATION

Une attention particulière est portée au positionnement des éoliennes afin d'intégrer le parc dans son environnement et habituer l'observateur à sa présence sur le site.

Il est recommandé d'implanter le parc suivant les lignes directrices majeures présentes dans le paysage, lorsqu'elles existent : ici c'est bien le cas avec le parc en exploitation.

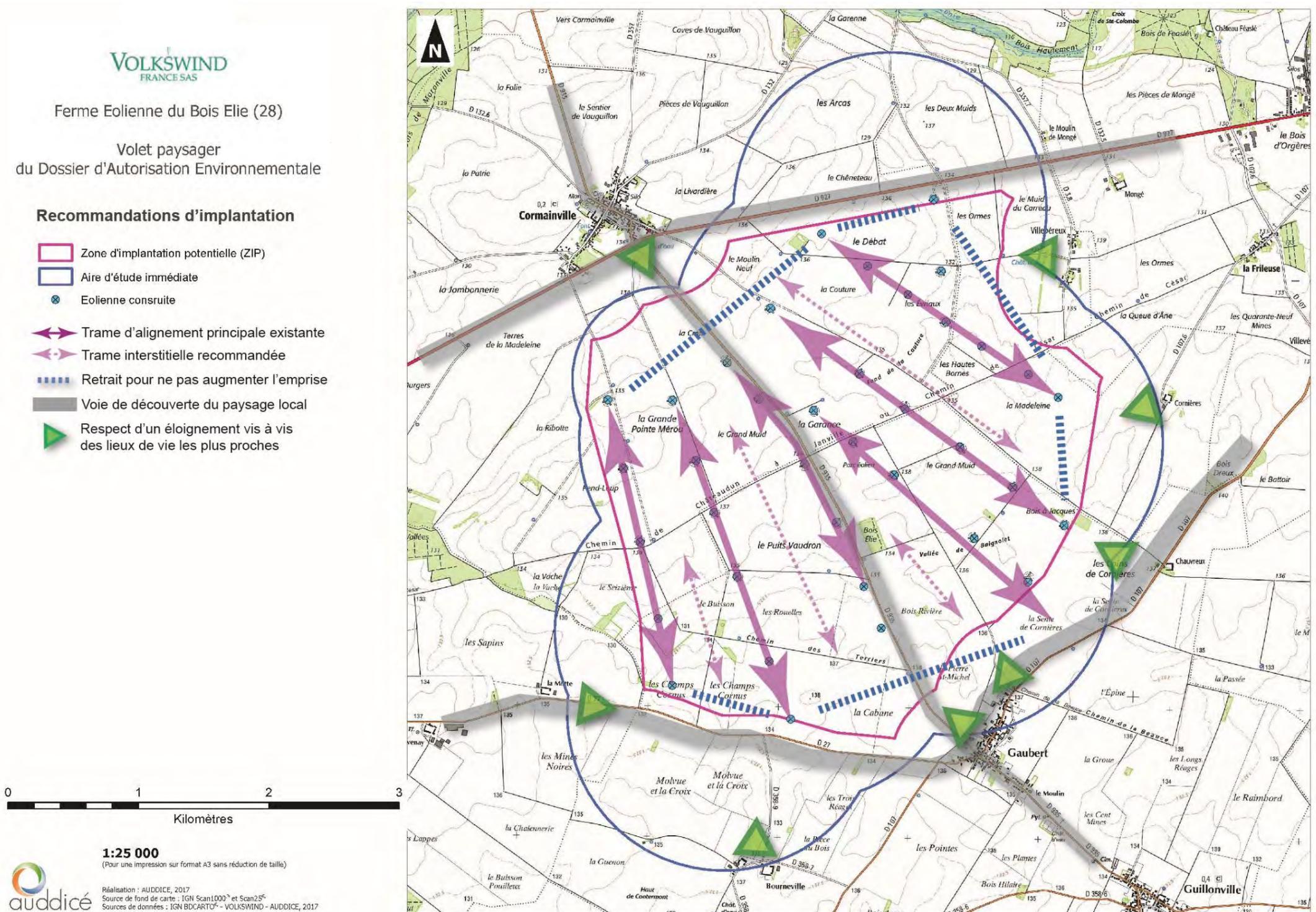
Le plan d'implantation des éoliennes doit également être structuré suivant une trame adaptée afin de dessiner dans le paysage un ensemble cohérent tenant également compte des autres contraintes qui s'imposent sur le terrain.

Enfin le projet doit répondre aux enjeux identifiés dans l'état initial et ainsi prendre en considération les sensibilités du paysage et du patrimoine.

Compte tenu des équipements déjà en place, les recommandations sont illustrées sur la carte ci-contre.

Ces recommandations sont élaborées à partir des grands principes/constats suivant :

- Il est conseillé de mettre en œuvre une stratégie d'implantation venant s'appuyer sur la trame existante déjà constituée de lignes organisées en un faisceau centré vers Cormainville.
- Par ailleurs, il convient de respecter l'emprise actuelle, délimitée par les éoliennes extérieures.

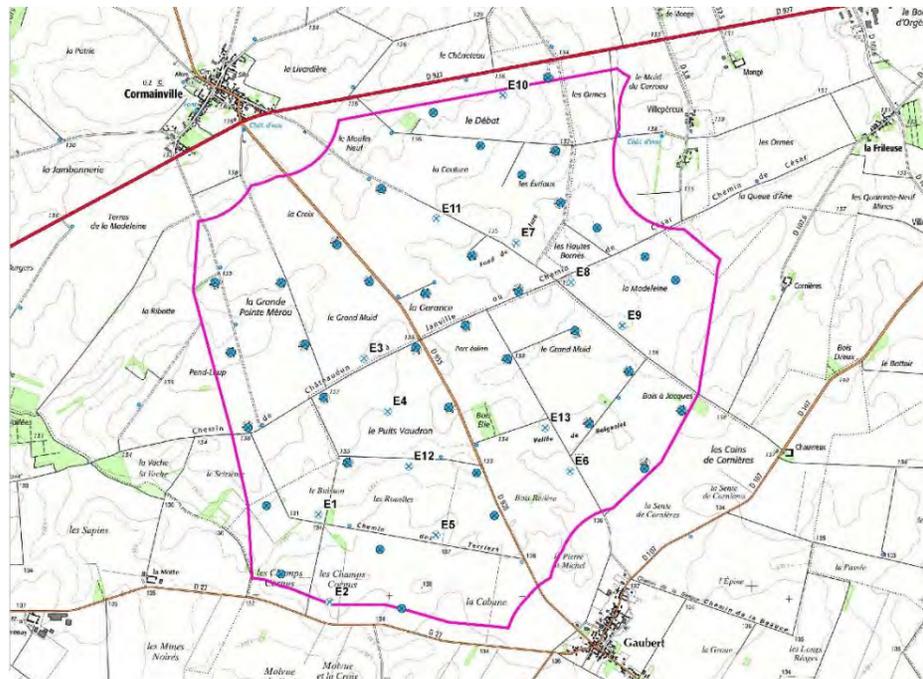


Carte 11. Orientations potentielles d'implantation

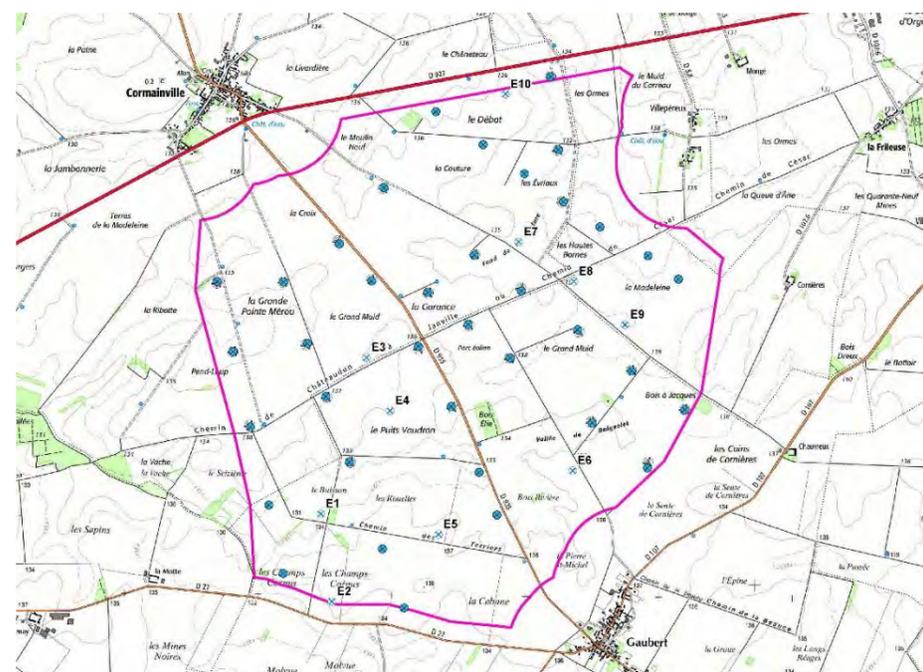
3.2. DÉFINITION DU PROJET

3.2.1. ANALYSE DES VARIANTES

3.2.1.1. PRÉSENTATION CARTOGRAPHIQUE DE LA VARIANTE N°1



3.2.1.2. PRÉSENTATION CARTOGRAPHIQUE DE LA VARIANTE N°2 (RETENUE)



- **Analyse de la variante n°1 :**

La variante n°1 comprend 13 éoliennes qui viennent s'intégrer au sein des alignements actuellement en exploitation et constitué de 37 éoliennes. Ces nouvelles implantations prennent place dans les interstices laissés entre le système des lignes en place. On relève la formation de trois lignes distinctes (E1-E2, E3-E4-E12-E5, E7-E8-E9), elles-mêmes complétées de 4 autres éoliennes (E6-E13-E10-E11) destinées à optimiser l'espace restant disponible par ailleurs.

Toutes les nouvelles machines proposées sont contenues dans l'emprise existante, sans véritable rapprochement des lieux de vie, et dans le respect des recommandations d'implantation. La composition générale respecte ainsi les grands principes du site en s'appuyant et en complétant les lignes de force intrinsèques du parc.

En nombre de machines, l'ajout de 13 nouvelles éoliennes correspond à une augmentation de 35%.

- **Analyse de la variante n°2 (implantation retenue) :**

La variante d'implantation finale retenue dans le présent dossier est similaire à la variante n°2 (voir présentation ci-après) mais avec 10 éoliennes et non 13 comme cela avait été envisagé précédemment ; les emplacements d'implantation du projet sont quasiment identiques, à la différence près que 3 éoliennes sont enlevées.

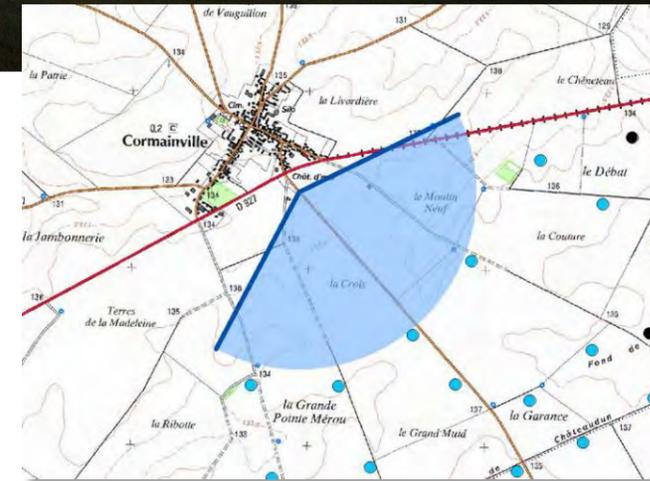
On constate la bonne intégration au sein des alignements actuellement en exploitation et constitués de 37 éoliennes.

Formation de trois lignes distinctes avec 2 ou 3 éoliennes chacune (E1-E2, E3-E4-E5, E7-E8-E9), elles-mêmes complétées de 2 autres éoliennes destinées à optimiser l'espace restant disponible par ailleurs. Avec une éolienne en moins seulement sur la ligne E3 à E5, l'alignement est légèrement moins structuré qu'avec 4 éoliennes. Cependant avec la densité présente aux alentours, cette différence est infime et ne sera pas visible par les observateurs.

De la même façon, toutes les nouvelles machines proposées sont contenues dans l'emprise existante, sans véritable rapprochement des lieux de vie, et dans le respect des recommandations d'implantation. La composition générale respecte ainsi les grands principes du site en s'appuyant et en complétant les lignes de force intrinsèques du parc.

En nombre de machines, l'ajout de 10 nouvelles éoliennes correspond à une augmentation de 27%. Ainsi l'ensemble gagne nécessairement en densité mais de manière moins marquée qu'avec la variante n°2. La nouvelle situation ne crée aucun précédent visuel au regard de la taille du parc en place (il s'agit de l'un des plus grands parcs du département de l'Eure-et-Loir). **C'est cette implantation qui présente la meilleure insertion paysagère ; l'atout majeur de cette variante d'implantation est sa stricte intégration aux limites latérales déjà en place. La densité générale crée un effet de masse qui porte en lui la cohérence de l'ensemble.**

3.2.1.3. PHOTOMONTAGE COMPARATIF DEPUIS CORMAINVILLE (N°5)



- Intérêt de la comparaison présentée :
Vue depuis le nord du projet.
Insertion du projet perçue depuis le sud de Cormainville où se trouve le centre du faisceau **vers où convergent les lignes d'éoliennes**. C'est depuis ce point de vue que la lecture de la **stratégie d'implantation** est la plus ordonnée.
C'est également un lieu de vie et une voie de circulation locale fréquentée.
Nota : le lecteur est invité à se reporter au carnet de photomontages.

- Commentaire :
Ce point de vue permet de bien observer la **stratégie d'alignement mise en œuvre et le comblement des interstices disponibles**.
La comparaison des variantes depuis ce point de vue montre que dans les deux cas, **l'effet de la présence des nouvelles éoliennes est situé vers l'arrière-plan** par rapport à Cormainville.
Aux mêmes emplacements pour les deux variantes, la compréhension des différents **regroupements d'éoliennes est bonne**. La densité est moindre pour la variante n°1 qui a été retenue.
En tenant compte du contexte général, on note **qu'il a peu de différence visuelle entre les deux variantes**. La variante n°1 retenue est moins impactante **par le fait qu'elle soit** moins dense que la variante n°2.